
INITIATIVE DU BASSIN DU NIL

PROGRAMME D'ACTION SUBSIDIAIRE POUR LES PAYS DES LACS EQUATORIAUX (NELSAP)

GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIERES DES LACS RWERU, CYOHOHA ET DU MARAIS AKANYARU

RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

TABLE DES MATIERES

	Page
<i>Liste des annexes</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>iii</i>
<i>Equivalences monétaires</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	<i>iii</i>
<i>Matrice du Cadre logique du projet</i>	<i>v</i>
RESUME EXECUTIF	vii
1. CONTEXTE	1
1.1 Origine du projet	1
1.2 Priorités sectorielles	2
1.3 Définition du problème	3
1.4 Objectifs	4
1.5 Bénéficiaires et acteurs	4
1.6 Justification de l'appui de la FAE	5
2. DESCRIPTION DU PROJET	5
2.1 Résultats sur le long terme	5
2.2 Résultats sur le moyen terme	5
2.3 Réalisations	6
2.4 Activités	6
2.5 Risques	9
2.6 Coûts et plan de financement	9
3. MISE EN ŒUVRE	10
3.1 Donataire	11
3.2 Modalités de mise en œuvre et capacités	11
3.3 Plan de performance	11
3.4 Calendrier d'exécution	11
3.5 Acquisitions	12
3.6 Modalités de décaissement	14
3.7 Comptabilité et Audits	14
3.8 Suivi, évaluation et rapports	15
4. BENEFICES DU PROJET	15
4.1 Efficacité et Efficience	15
4.2 Durabilité	16
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	16
5.1 Conclusion	16
5.2 Recommandations	16

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Situation de la zone de projet
- Annexe 2 : Coûts détaillés du projet
- Annexe 3 : Calendrier d'exécution du projet
- Annexe 4 : Organigramme du projet
- Annexe 5 : Equipements des stations hydro climatologiques
- Annexe 6 : Termes de référence provisoires
- Annexe 7 : Acquis des projets en cours d'exécution/préparation
- Annexe 8 : Photographies de la zone du projet

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Description sommaire des formations des acteurs clés
- Tableau 2 : Organes et besoins de gestion
- Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)
- Tableau 4 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses
- Tableau 5 : Sources de financement
- Tableau 6 : Calendrier de mise en œuvre du projet
- Tableau 7 : Dispositions relatives aux acquisitions
- Tableau 8 : Calendrier de décaissement

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Octobre 2009)

1 UC = 1,08 Euro

1 UC = 1,58 USD

1 UC = 1 908,58 BIF

1 UC = 900,98 RWF

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
APS	Avant-projet Sommaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BE	Bureau d'Etudes
BIF	Franc Burundais
CFN	Consultation des Fournisseurs Nationaux
CPRI	Comité de Pilotage Régional Intergouvernemental
DAO	Dossier d'Appel d'offres
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DGRN	Division de Gestion des Ressources Naturelles
DSP	Document de Stratégie-Pays
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
FED	Fonds Européen de Développement
FRW	Franc Rwandais
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRET	Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières
IBN	Initiative du Bassin du Nil
IDH	Indicateur de Développement Humain
IGEBU	Institut Géographique du Burundi
IMCE	Projet de Gestion des Ecosystèmes Critiques
LR	Liste Restreinte

MW	Mégawatts
NELSAP	Programme d'Action Subsidaire pour les Pays des Lacs Equatoriaux
OMD	Objectifs de Millénaire pour le Développement
ONGs	Organisations Non Gouvernementales
PADAB	Projet de Développement Agricole de Bugesera
PAIGELAC	Projet d'Aménagement Intégré et de Gestion des Lacs Intérieurs
PIB	Produit Intérieur Brut
REGIDESO	Régie de Distribution d'Eau
RWFO	Bureau de la BAD au Rwanda
SIDA	Agence Suédoise de Développement International
TDR	Termes De Références
UGP	Unité de Gestion du Projet
UE	Union Européenne
UNDB	United Nations Development Business
USD	Dollars Américains
VAE	Vision Africaine de l'Eau

CADRE LOGIQUE DU PROJET AXE SUR LES RESULTATS
GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALERES DES LACS RWERU, CYOHOHA ET DU MARAIS AKANYARU

HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PORTÉE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	CIBLES INDICATIVES ÉCHÉANCIER	HYPOTHÈSES / RISQUES
Finalité	Impact (Résultats à long terme)	Bénéficiaires	Indicateurs d'impact	Progrès attendus et échéancier à long terme	Énoncés d'hypothèses
Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'inversion de la dégradation de l'environnement dans la région de Bugesera : lacs Rweru, Cyohoha et marais Akanyaru	Amélioration des revenus des populations et de la sécurité alimentaire grâce à une gestion durable des ressources en eau transfrontalières des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru	Populations du Rwanda et Burundi dans la zone de projet estimée à 834 000 habitants	Taux de réduction de la pauvreté	Les taux de pauvreté passent respectivement de 45% en 2008 à 30% en 2015 pour la partie rwandaise de la zone de projet et de 80% en 2008 à 60% en 2015 pour la partie burundaise.	<u>Hypothèse</u> : - Stabilité politique ; - Mise en œuvre avec succès des DSRP des deux pays et de la vision 2020 du Rwanda ; - Mise en œuvre avec succès des autres programmes de développement autour des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru.
But du projet	Effets (Résultats à moyen terme)	Bénéficiaires	Indicateurs d'effets	Progrès attendus et échéancier à moyen terme	Énoncés d'hypothèses
Améliorer les conditions de gestion des ressources en eau transfrontalières dans la région de Bugesera, grâce au développement de plans d'aménagement et de gestion des ressources en eau transfrontalières des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru.	- Les connaissances sur l'état des ressources en eau et de la biodiversité sont améliorées ; - Les possibilités de conservation et d'aménagement des lacs et du marais sont définies ; - Les investissements d'aménagement réalisés.	Populations du Rwanda et Burundi dans la zone de projet estimée à 834 000 habitants	- Disponibilité de renseignements sur l'état des lacs et marais dans les bases de données des deux pays ; - Taux d'utilisation des techniques durables d'exploitation des lacs et du marais - Investissements engagés grâce aux Plans d'aménagement et de GRTE	- Les données fiables sur l'état des lacs et marais sont disponibles dans 100% de bases de données en 2015. - Les populations utilisant les techniques durables d'exploitation des lacs et du marais passent de 10% en 2009 à 50% en 2015. - 50 % des engagements pour des investissements assurés par les bailleurs de fonds	<u>Hypothèse</u> : Harmonisation des interventions avec le projet de GIRE de la Kagera et d'appui aux infrastructures rurales assurée. <u>Risque</u> : Les faiblesses de coordination dans la mise en œuvre des autres projets/programmes peuvent compromettre le succès du projet. <u>Atténuation</u> : Organisation régulière par la DGRN du NELSAP des réunions de concertation entre les unités de gestion de tous les projets en cours d'exécution.
Intrants et activités	Réalisations (Résultats à court terme)	Bénéficiaires	Indicateurs	Progrès attendus et échéancier à court terme	Énoncés d'hypothèses
<p>Composante A : Plans d'aménagement et de GRET</p> <p>1.1. Elaborer les états des lieux des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru</p> <p>1.2. Elaborer les plans d'aménagement et de GRET des lacs et du marais</p> <p>Coût : 554 000 Euros</p> <p>Composante B : Renforcement des capacités</p> <p>2.1. Installer trois stations pour le suivi des</p>	<p>REALISATIONS</p> <p>1.1. Trois états des lieux des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru élaborés</p> <p>1.2. Trois plans d'aménagement et de GRET des lacs et du marais élaborés</p> <p>2.1. Un réseau minimum de suivi</p>	<p>- Populations des districts du Bugesera, Gisagara et Huye (Rwanda) et des Provinces de Kirundo et Ngozi (Burundi)</p> <p>- Administrations centrales des deux pays</p> <p>- techniciens des districts et provinces</p> <p>- Agences de coopération bilatérale et multilatérale</p> <p>- Exploitants des lacs et du</p>	<p>1.1. Nombre d'états de lieux élaborés</p> <p>1.2. Nombre de plans d'aménagement et de GRET élaborés</p> <p>2.1. Nombre de stations hydro</p>	<p>3.1.1. Trois états de lieux élaborés à M0+11</p> <p>3.1.2. Trois plans d'aménagement et de GRET élaborés à M0+16</p> <p>2.1. Trois stations hydro</p>	<p><u>Risque 1</u> : La différence de statut accordé au marais Akanyaru peut entraver le développement harmonieux d'un plan d'aménagement et de GRET du marais.</p> <p><u>Risque 2</u> : Non appropriation par les populations des bonnes pratiques de gestion des eaux et d'exploitation des marais.</p> <p><u>Atténuation 1</u> : Etablir un additif à l'accord entre les</p>

<p>ressources en eau</p> <p>2.2. Développer un plan de renforcement des capacités des techniciens</p> <p>2.3. Former les acteurs clés à la GIRE et à la mise en œuvre de la réglementation environnementale et en matière de pêche.</p> <p>Coût : 131 000 Euros</p> <p>Composante C : Coordination et gestion</p> <p>3.1. Assurer la coordination et la gestion du projet</p> <p>3.2. Organiser des ateliers de lancement et de validation des états de lieux et des plans d'aménagement et de GRET</p> <p>Coût : 247 000 Euros</p>	<p>hydrologique et climatologique mis en place</p> <p>2.2. Un plan de renforcement des capacités comportant des modules de formation est développé</p> <p>2.3.1. Un Séminaires de formation sur la GIRE organisé</p> <p>2.3.2. Un séminaire sur l'harmonisation de la réglementation environnementale et de pêche organisé</p> <p>2.3.3. Douze ateliers de formation des acteurs sur la gestion des lacs et des marais organisés</p> <p>3.1. Gestion et coordination du projet assurées</p> <p>3.2. Trois ateliers de lancement et de validation des états de lieux et des plans d'aménagement et de GRET organisés.</p>	<p>marais</p> <p>- Bureaux d'études</p>	<p>climatologiques installées</p> <p>2.2. Nombre de modules de formation développés</p> <p>2.3.1. Nombre d'acteurs clés formés en GIRE</p> <p>2.3.2. Nombre d'acteurs clés formés en réglementation environ. et de pêche</p> <p>2.3.3. Nombre d'exploitants formés en gestion des lacs et marais</p> <p>3.1. Nombre de personnes ressources affectées à la gestion du projet</p> <p>3.2. Nombre d'ateliers de lancement et de validation des plans d'aménagement et de GRET organisés</p>	<p>climatologiques équipées à M0+11</p> <p>2.2. Un plan de renforcement des capacités des techniciens développés à M0+ 16</p> <p>2.3.1. Au moins 30 acteurs clés sont formés en GIRE à M0+11</p> <p>2.3.2. Au moins 30 acteurs clés sont formés en réglementation environnementale et de pêche à M0+13</p> <p>2.3.3. Au moins 120 exploitants des lacs et marais sont formés à M0+16</p> <p>3.1. L'UGP comprenant quatre experts de NELSAP et deux points focaux nationaux est mise en place à M0+1</p> <p>3.2. Un atelier de lancement et deux ateliers de validation organisés à M0+7, 11 et 16</p>	<p>deux pays pour la mise en œuvre du projet de gestion des eaux transfrontalières de Bugesera portant sur le statut du marais Akanyaru.</p> <p><u>Atténuation 2</u> :</p> <p>Renforcement de la sensibilisation et forte implication des populations dans le choix des techniques et pratiques de gestion des eaux et d'exploitation des marais</p>
<p>Cout total du projet : 932 000 Euros</p>	<p>Bailleurs des fonds</p> <p>FAE 770 000 Euros</p> <p>NELSAP 140 000 Euros</p> <p>Gouv. Bur. et Rw. 22 000 Euros</p>		<p>Sources d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes et statistiques nationales du Rwanda et du Burundi - Rapports et publications internes de l'IBN, NELSAP et FAE - Rapports d'avancement du projet - Rapports de suivi et d'évaluation du projet - Rapports techniques (Etats des lieux et plans d'aménagement) - Documents des marchés et contrats - Rapport d'achèvement du projet 		

RESUME EXECUTIF

1. Origine du projet

1.1.1. Le Rwanda et le Burundi sont deux pays de l'Afrique de l'Est, situés dans la région naturelle des grands lacs équatoriaux. Leur population respective en 2008 est estimée à 10 millions d'habitants dont 51,7% de femmes pour le Rwanda et 8,9 millions d'habitants dont 51% de femmes pour le Burundi¹. La zone du projet concerne les bassins versants attenants des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru, situés dans la région naturelle de Bugesera à cheval entre le Rwanda et le Burundi. La population de la région est estimée à 834 113 habitants (274 113 habitants pour le district de Bugesera au Rwanda et 560 000 habitants pour la province de Kirundo au Burundi).

1.1.2. Le marais Akanyaru qui a une superficie estimée à environ 200 km² est particulièrement vulnérable. Les lacs transfrontaliers Rweru et Cyohoha constituent des réserves d'eau facilement mobilisables pour l'approvisionnement en eau des populations, l'industrie et l'agriculture et offrent des potentialités importantes pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. La zone du projet présente également plusieurs atouts parmi lesquels on note les similitudes des habitudes culturelles et des possibilités réelles de mise en valeur des ressources en eau et des sols pour l'agriculture, l'hydro électricité et le tourisme.

1.1.3. Malgré ces atouts, la région souffre de l'insuffisance de coordination et de concertation dans la mise en œuvre des actions d'aménagement et de gestion des ressources en eau transfrontalières. Face à cette situation et pour assurer un développement harmonieux de la région, les Gouvernements du Rwanda et du Burundi ont décidé de concevoir un projet de gestion intégrée des eaux transfrontalières et de solliciter, à travers le Programme d'Action Subsidaire pour les pays des Lacs Equatoriaux (NELSAP) de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), l'appui de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) pour le financement de sa mise en œuvre.

2. Le projet

2.1. Le projet s'inscrit dans les missions de la FAE et du NELSAP. Il a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'inversion de la dégradation de l'environnement dans les bassins versants attenants des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru dans la région de Bugesera, notamment par l'amélioration des conditions de gestion des ressources en eau grâce au développement de plans d'aménagement et de Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières (GRET).

2.2. L'exécution du projet durera 16 mois à compter de la date de signature de l'accord de don et son coût total est estimé à 932 000 Euros. Il sera financé par un don de la FAE pour un montant de 770 000 Euros (83 % du coût total du projet), par le NELSAP pour un montant de 140 000 Euros (15 % du coût total du projet) et par les Gouvernements du Rwanda et du Burundi pour un montant de 22 000 Euros (2 % du coût total du projet).

2.3. Au terme du projet, les Gouvernements du Rwanda et du Burundi disposeront de trois plans d'aménagement et de GRET des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru, des acteurs clés intervenant dans la région formés à la GIRE et à la gestion des lacs et des marais ainsi que d'un réseau minimum de suivi hydrologique et climatologique.

¹ Source : BAD, UA, CEA, Annuaire statistique pour l'Afrique 2009

3. Conclusion et recommandations

3.1. Le Projet consiste en un appui de la FAE au l'IBN-NELSAP pour l'élaboration des plans d'aménagement et de GRET des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru ainsi que pour le renforcement des capacités des acteurs de la région à gérer de façon durable les deux lacs et le marais. Il permettra à l'IBN-NELSAP de mobiliser les financements nécessaires pour la réalisation des aménagements des deux lacs et du marais, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté des populations vivant sur les bassins versants concernés.

3.3. Le Projet s'inscrit dans les objectifs des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) des deux pays et dans la « Vision 2020 » du Rwanda ainsi que dans les piliers d'intervention des Documents de Stratégie 2008-2011 des deux pays. Il contribuera à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD-2015) et de la Vision Africaine de l'Eau (VAE) pour l'horizon 2025.

3.4. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 770 000 euros au profit du NELSAP pour la réalisation du projet de Gestion des ressources en eau transfrontalière des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru.

1 CONTEXTE

1.1 ORIGINE DU PROJET

1.1.1. Le Rwanda et le Burundi sont deux pays de l'Afrique de l'Est, situés dans la région naturelle des grands lacs équatoriaux. Leur population respective en 2008 est estimée à 10 millions habitants dont 51,7% de femmes pour le Rwanda et 8,9 millions habitants dont 51% de femmes pour le Burundi².

1.1.2. La zone du projet concerne les bassins versants attenants³ du marais Akanyaru et du lac Cyohoha qui appartiennent au sous-bassin de la rivière Akanyaru et le bassin versant attaché au lac Rweru qui appartient quant à lui au sous-bassin de la rivière Nyabarongo aval. Ces deux sous-bassins sont situés dans la région naturelle de Bugesera à cheval entre le Rwanda et le Burundi. Ils sont les principaux affluents de la rivière Akagera qui appartient au bassin du fleuve Nil. Sur le plan administratif, la zone de projet touche les Districts de Bugesera au Rwanda et la Province de Kirundo au Burundi. La population y est estimée à 834 113 habitants (274 113 pour le district de Bugesera et 560 000 pour la province de Kirundo). Le relief de la région varie de 1 200 m à 1 500 m. Il est essentiellement marqué par une succession de plateaux, légèrement plus escarpés au Burundi qu'au Rwanda, des collines et montagnes pour l'essentiel à pentes légères et sujettes à de fortes érosions pluviales. La zone du projet connaît un climat semi-aride, avec une longue saison sèche et très peu de pluies et des températures moyennes se situant entre 21 et 23°C avec une pluviométrie qui varie entre 300 et 850 mm/an (Voir carte en annexe 1).

1.1.3. Le marais Akanyaru est une immense vallée noyée qui forme une frontière naturelle entre le Rwanda et le Burundi. Ses dimensions varient de 200 à 3 000 m et plus de large sur 70 km de long. Sa superficie est estimée à environ 200 km². Les ressources en eau y sont relativement abondantes au vu des débits moyens observés dans la rivière. Sur le plan environnemental, le marais Akanyaru se caractérise par des eaux fortement chargées en matières en suspension du fait de l'érosion mécanique des berges et de la dégradation de l'environnement du bassin versant par la déforestation. Ce marais est particulièrement vulnérable pour les raisons suivantes : i) il constitue un écosystème particulier abritant une flore et une faune spécifiques et sa reconnaissance comme site RAMSAR⁴ est envisagée, ii) il est constitué de couches de tourbe dans sa partie sud, matières organiques constamment gorgées d'eau et par conséquent instables et iii) il est en relation hydrologique directe avec la rivière Akanyaru et permet ainsi de mieux en réguler les crues.

1.1.4. Les lacs transfrontaliers Rweru et Cyohoha s'étendent respectivement sur 80 km² et 60 km². Bien que des données fiables sur les limites de leurs bassins versants attenants ne soient disponibles, les ressources en eau y sont relativement abondantes au vu des débits observés dans la rivière Nyabarongo. Ils constituent des réserves en eau douce facilement accessibles pour les populations, l'industrie et l'agriculture et offrent des potentialités importantes pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. Sur le plan environnemental, les lacs Rweru et Cyohoha se caractérisent par une dégradation progressive de la qualité physico-chimique et biologique des eaux, notamment par l'augmentation de la turbidité, l'eutrophisation et l'envahissement des plans d'eau par des végétaux aquatiques, ce qui affecte directement la

² Source : BAD, UA, CEA, Annuaire statistique pour l'Afrique 2009

³ Une nuance est faite entre le bassin versant total, étudié pour des raisons hydrologiques et le bassin versant attaché, dont les eaux de ruissellement s'écoulent directement dans le lac ou le marais et étudié pour les besoins de la protection des ressources.

⁴ Site RAMSAR=Les zones humides - étendues de marais, de fagnes, de tourbières, d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres qui ont une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique

production piscicole et impose l'utilisation de techniques plus complexes de potabilisation des eaux pour la consommation humaine et des besoins spécifiques de l'industrie.

1.1.5. Sur le plan socio-économique, la situation générale n'a cessé de se dégrader ces dernières années du fait des sécheresses persistantes. La situation de la zone du projet reflète celle des deux pays qui présentent aujourd'hui les caractéristiques de pays pauvres, avec un faible niveau de revenu national en 2008 (PIB/habitant de 827 USD pour le Rwanda et 342 USD pour le Burundi⁵) et de développement humain (IDH= 0,435 pour le Rwanda, 165^{ème} rang et IDH= 0,382, 172^{ème} rang sur 177 pays pour le Burundi⁶). Parmi les principales caractéristiques socio-économiques de la zone de projet, on note : i) une augmentation rapide de la population féminine ces dernières années (plus de 51 % de femmes) avec une plus grande proportion de femmes chefs de ménages pauvres, du fait des dernières crises sociopolitiques que ces deux pays ont connu et ii) une plus grande responsabilisation des femmes dans la gestion des exploitations agricoles familiales. La reconnaissance de l'importance des femmes dans le développement sociopolitique a conduit les Gouvernements des deux pays à adopté des politiques volontaristes en matière de genre⁷.

1.1.6. La zone du projet présente plusieurs atouts parmi lesquels on note : i) les populations des deux pays ont la même langue et la même culture ce qui facilite une exploitation commune des espaces que les deux pays se partagent, ii) les sols sont naturellement fertiles et aptes à l'irrigation, iii) le projet de construction du barrage hydro-électrique de Rusumo qui va créer un réservoir d'environ 1 milliard de m³ d'eau et produire de l'énergie électrique (60 MW) offrira de nouvelles opportunités de développement de la région et iv) une zone d'accès facile : le réseau routier est praticable en toutes saisons, le grand axe routier Kigali-Kirundo nouvellement asphalté et l'aéroport international de Bugesera prévu à moyen terme vont contribuer à l'augmentation des flux d'échanges dans la sous-région.

1.2 PRIORITES SECTORIELLES

1.2.1. Le projet s'inscrit à la fois dans les objectifs des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et du Plan d'action 2000 – 2020 intitulé « Vision 2020 » du Rwanda, particulièrement dans les piliers suivants : i) transformation économique des zones rurales, ii) développement des services et des industries de transformation, iii) développement humain, iv) intégration économique régionale et internationale et v) réduction de la pauvreté. Il s'inscrit également dans les axes stratégiques ci-après du DSRP du Burundi : i) promotion d'une croissance économique durable et équitable et ii) valorisation du capital humain. Le projet cadre avec les interventions prévues dans les piliers stratégiques des Documents de Stratégie Pays (DSP 2008 – 2011) du Rwanda et du Burundi, notamment le pilier 1- Infrastructures économiques pour le Rwanda et la création d'emplois nouveaux par la mise en place d'infrastructures et par des interventions ciblées dans le secteur agricole pour le Burundi.

1.2.2. Ce projet s'appuiera également sur les acquis des initiatives nationales et transfrontalières en cours de développement parmi lesquels on note : i) le Programme de Gestion des Ecosystèmes Critiques (IMCE) appuyé par la Banque Mondiale, ii) le Projet d'Aménagement Intégré et de Gestion des Lacs Intérieurs du Rwanda (PAIGELAIC), de Développement Agricole de Bugesera (PADAB), d'appui aux infrastructures rurales dans la région naturelle de Bugesera (Multinational Rwanda-Burundi) et d'élaboration du plan de GIRE du Burundi appuyés par la BAD et la FAE et iii) le Programme de GIRE du bassin de la Kagera dont le financement est assuré par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale (SIDA) et l'Union Européenne (UE) (voir annexe 7 sur les

⁵ Source : Banque Mondiale

⁶ Source : PNUD-Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008

⁷ Cas du Plan d'action du genre adopté en 2000 par le Gouvernement Rwandais

acquis à capitaliser et les synergies entre les projets). Parmi ces acquis, on peut citer : i) les données et renseignements collectés dans le cadre des différents projets, ii) le rôle confié aux femmes dans le cadre des projets de développement agricole de Bugesera et celui d'aménagement et de gestion des lacs intérieurs du Rwanda, iii) les bonnes pratiques de gestion durable des ressources halieutiques et les dispositions de surveillance des pêcheries utilisées au Rwanda et au Burundi et iv) l'expérience du fonds de développement des ressources halieutiques comme une des sources de financement de la gestion durable des ressources des lacs.

1.2.3. Les résultats du projet seront présentés à la Table ronde de bailleurs de fonds que le NELSAP compte organiser courant 2010 et à diverses autres occasions afin de mobiliser les financements nécessaires pour l'exécution des projets d'investissements identifiés dans le cadre du Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du bassin de la Kagera.

1.3 DEFINITION DU PROBLEME

1.3.1. Le Rwanda et le Burundi sont confrontés à des problèmes socio-économiques et environnementaux multiformes parmi lesquels on note : i) la forte croissance démographique, ii) la persistance de la pauvreté, iii) le poids des efforts à consentir pour la réconciliation nationale, la paix et la sécurité du fait des récents conflits sociopolitiques et iv) la vulnérabilité des écosystèmes du fait des activités anthropiques incontrôlées et du changement climatique.

1.3.2. En raison du relief particulièrement accidenté des deux pays, les tentatives des populations pour étendre les surfaces cultivées provoquent des déboisements excessifs et des dégradations des sols. La situation est particulièrement préoccupante sur les bassins versants attenants des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru dans la région naturelle de Bugesera où, du fait de la démographie galopante et de la croissance des besoins en terres arables, les forêts naturelles ont été systématiquement détruites conduisant à des érosions sévères. Les terres des collines se déversent dans les lacs provoquant leur envasement. La combinaison de ces cinq éléments (déforestation, érosion, envasement des lacs et dégradation de la qualité des eaux de surface) auxquels s'ajoutent l'irrégularité et l'insuffisance des précipitations (300 à 800 mm/an) concourent à la diminution des productions aussi bien agricoles, animales qu'halieutiques.

1.3.3. La zone de projet joue un rôle économique majeur du fait des activités économiques qui y sont développées (cultures de haricot, sorgho, maïs, élevage extensif et intensif). Les effets nuisibles des activités anthropiques ci-dessus évoqués associés à ceux du changement climatique provoquent depuis quelques années de famines persistantes et particulièrement dévastatrices, réduisant ainsi les capacités de production des populations et leur niveau de vie. La situation socio-économique des populations de la région se caractérise actuellement par une accentuation de la pauvreté. Près de 60% de la population de la région vit en dessous du seuil de pauvreté.

1.3.4. A terme, cette situation peut s'aggraver de manière irréversible si des mesures d'aménagement, de protection des écosystèmes et de gestion durable des ressources en eau ne sont prises rapidement. Pour lever les contraintes susmentionnées et faire jouer pleinement à la zone de projet le rôle qui est le sien pour le développement et l'intégration économique et humaine des deux pays, les Gouvernements du Rwanda et du Burundi ont entrepris de concevoir des projets nationaux et transfrontaliers de développement agricole et d'appui aux infrastructures rurales, d'aménagement et de gestion intégrée des lacs et des marais intérieurs. Parallèlement à ces initiatives, le NELSAP développe un programme de gestion intégrée des ressources en eau du Bassin de la Kagera auquel font partie les lacs Cyohoha, Rweru et le marais Akanyaru.

1.3.5. Bien que présentant de nombreux atouts, la région transfrontalière constituée par le marais Akanyaru et les lacs Rweru et Cyohoha souffre de l'insuffisance de coordination et de concertation dans la mise en œuvre des actions d'aménagement et de gestion des ressources en eau transfrontalières. En effet, les deux pays disposent de lois sur l'eau, sur la protection de

l'environnement et des politiques et programmes d'aménagement du territoire dont la mise en œuvre au niveau des plans d'eau transfrontaliers est confrontée à l'absence de cadre permanent de concertation. Cette situation est à l'origine de la différence d'approche sur le statut de la zone humide que constitue le marais Akanyaru alors que les deux pays ont ratifié la Convention de RAMSAR⁸. En attendant l'opérationnalisation de l'Accord conjoint pour la mise en œuvre du Projet de développement intégré de la région naturelle de Bugesera, les deux lacs et le marais sont exploités sans concertation, ce qui compromet l'efficacité des mesures préconisées et continue à les exposer aux risques multiformes liés aux modes d'exploitation de leurs ressources et aux activités exercées dans leurs bassins versants. Face à cette situation et pour assurer un développement harmonieux de la région, les Gouvernements du Rwanda et du Burundi ont décidé de concevoir un projet de Gestion intégrée des eaux transfrontalières et de solliciter, à travers le NELSAP de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), l'appui de la FAE pour le financement de sa mise en œuvre.

1.4 OBJECTIFS

1.4.1. L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'inversion de la dégradation de l'environnement dans la région de Bugesera et particulièrement dans les bassins versants attenants des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru, notamment par l'amélioration des conditions de gestion des ressources en eau transfrontalières grâce au développement de plans d'aménagement et de GRET. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : i) établir des plans d'aménagement et de GRET des deux lacs et du marais et ii) renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure gestion des ressources notamment par la formation et le suivi des ressources en eau.

1.5 BENEFICIAIRES ET ACTEURS

1.5.1. Les principaux bénéficiaires du projet sont les populations vivant dans le District de Bugesera (Rwanda) et la Province de Kirundo (Burundi), particulièrement sur les bassins versants attenants des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru. Leur nombre est estimé à 830 000 personnes.

1.5.2. Les acteurs clés suivants seront concernés par le projet :

- Les départements ministériels des deux pays en charge de la gestion des ressources naturelles en général et de l'eau en particulier, du développement rural, de l'agriculture, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- Les centres nationaux de recherche hydrologique et de conservation de l'environnement (Institut Géographique du Burundi – IGEBU et Institut Météorologique du Rwanda) ;
- Les structures décentralisées des deux pays (provinces et districts) ;
- Les sociétés de distribution d'eau (Régideso au Burundi et Electrogaz au Rwanda) ;
- Les collectivités locales décentralisées (District de Bugesera au Rwanda et Province de Kirundo au Burundi) ;
- Le NELSAP qui, à travers le projet, disposera d'un cadre d'intervention spécifique pour le développement des eaux transfrontalières de la région de Bugesera ;
- Les bureaux d'étude et les organismes de coopération bilatérale et multilatérale qui disposeront de cadres d'intervention directement utilisables pour le développement des programmes d'aménagement et de mise en valeur des deux lacs et du marais.

1.5.3. Un nombre important d'organisations rurales, d'associations, de coopératives et de groupements de pêcheurs, d'agriculteurs, de commerçants, des organisations de femmes et de jeunes existent dans la

⁸ Octobre 2002 pour le Burundi et avril 2006 pour le Rwanda.

zone de projet. Les activités du projet seront orientées prioritairement vers ces associations et elles bénéficieront des formations en vue du renforcement de leurs capacités.

1.6 JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA FAE

1.6.1. L'appui de la FAE aux Gouvernements du Rwanda et du Burundi à travers l'IBN (NELAP) pour le développement des plans d'aménagements et de GRET des lacs Cyohoha, Rweru et du marais Akanyaru s'inscrit parfaitement dans ses missions, notamment dans les domaines d'intervention de sa stratégie opérationnelle relatifs à l'amélioration de la gouvernance de l'eau par la mise en œuvre pratique de la gestion des ressources en eau transfrontalières, l'amélioration des connaissances sur l'eau et la préparation des investissements.

1.6.2. Cet appui se justifie également par le fait qu'il permet aux deux pays de : i) améliorer leurs capacités de Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières (GRET), ii) développer des activités économiques basées sur la mise en valeur rationnelle des ressources en eau, en sols et halieutiques et iii) mettre en œuvre des mesures de conservation de ces écosystèmes fragiles, notamment par la formation des techniciens et des acteurs clés intervenant dans la zone de projet. Il couvre à la fois tous les domaines d'intervention tels que définis dans la stratégie opérationnelle de FAE et contribue à l'atténuation des effets du changement climatique dans la zone de projet.

1.6.3. Cet appui est également indispensable car il permet de développer des synergies avec d'autres actions que la Banque soutient dans la région, particulièrement le projet « Multinational Rwanda/Burundi-Appui pour le développement des infrastructures rurales dans la Région naturelle de Bugesera » et le projet d'appui à l'aménagement intégré et à la gestion des lacs intérieurs du Rwanda qui ne prennent pas en compte ces lacs et marais transfrontaliers. En effet, ce projet permettra de i) compléter les préoccupations transfrontalières du Plan d'action de GIRE du Burundi, ii) mettre en place un cadre global d'aménagement des lacs transfrontaliers pendant que les projets de développement agricole de Bugesera et des infrastructures rurales mettent plus l'accent sur les aménagements productifs prioritaires, iii) gérer au niveau local les lacs et les marais en se basant sur les principes et orientations généraux définis par le projet de gestion intégrée des eaux transfrontalières de la rivière Kagera.

1.6.4. Enfin le projet permet à la FAE de renforcer sa visibilité et le rôle moteur qu'elle ne cesse de jouer pour la promotion de la GRET en Afrique et l'utilisation des ressources en eau pour des usages multiples.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1. RESULTATS SUR LE LONG TERME

2.1.1 Sur le long terme, le projet permettra d'augmenter les revenus des populations et d'améliorer la sécurité alimentaire grâce à une gestion durable des ressources en eau transfrontalières des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru.

2.2. RESULTATS SUR LE MOYEN TERME

2.2.1 Sur le moyen terme, le projet permettra de : i) améliorer les connaissances sur l'état des ressources en eau et de la biodiversité, ii) définir les possibilités de conservation et d'aménagement des lacs et du marais et iii) définir les investissements d'aménagement à réaliser.

2.3. REALISATIONS

2.3.1 Les réalisations à court terme du projet sont les suivantes :

- Trois états des lieux des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru élaborés ;
- Trois plans d'aménagement et de GRET des lacs et du marais élaborés ;
- Un plan de renforcement des capacités des techniciens en charge du suivi et de la gestion des ressources en eau transfrontalières développé ;
- Un document de synthèse des investissements destinés à la mobilisation des fonds élaboré ;
- Un réseau minimum de suivi hydrologique et climatologique mis en place ;
- Des acteurs de développement intervenant dans la région formés en matière de GIRE et de gestion durable des lacs et marais ;
- Les capacités pour l'harmonisation de la réglementation environnementale et de pêche renforcées.

2.4. ACTIVITES

Les activités du projet sont définies selon les trois composantes suivantes :

2.4.1. Composante A : Plans d'aménagement et de GRET

2.4.1.1. Les activités à réaliser dans le cadre de cette composante consisteront en l'élaboration des états de lieux et des plans d'aménagement et de GRET des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru. Elles seront confiées à un Bureau d'étude recruté sur la base des termes de référence dont la version provisoire est jointe en annexe 6. Pour la réalisation de ces activités, le Consultant tiendra compte des acquis de plusieurs études et initiatives nationales ou transfrontalières qui, à de degrés divers, abordent la situation des ressources en eau et de la mise en valeur des ressources naturelles dans la région de Bugesera. Parmi ces études et initiatives, on peut citer : i) le Programme de Gestion des Ecosystèmes Critiques (IMCE) appuyé par la Banque Mondiale, ii) les Projet d'Aménagement Intégré et de Gestion des Lacs Intérieurs du Rwanda (PAIGELAIC), de Développement Agricole de Bugesera (PADAB), d'appui aux infrastructures rurales dans la région naturelle de Bugesera (Multinational Rwanda-Burundi) et d'élaboration du plan de GIRE du Burundi appuyés par la BAD et la FAE et iii) le Projet de GRET du bassin de la Kagera appuyé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale (SIDA) et l'Union Européenne (UE). Les informations complémentaires sur ces études et initiatives sont indiqués en annexe 7. Dans toutes les étapes d'élaboration des plans, un accent particulier sera mis sur les questions de genre, notamment par l'implication des femmes et des jeunes dans le processus de planification et de prise de décisions dans le choix des techniques et des pratiques d'exploitation des ressources.

2.4.1.2. Etats des lieux

L'élaboration des états de lieux vise les objectifs spécifiques suivants : i) délimiter les bassins versants attenants et faire une évaluation approfondie des ressources en eau transfrontalières (hydrologie, hydrogéologie, biologie des ressources halieutiques et de la biodiversité, morphologie de la rivière et des lacs), ii) faire une analyse diagnostique de l'évolution des caractéristiques hydrologiques des ressources en eau transfrontalières et de leur variabilité, iii) faire une analyse du contexte et de l'évolution de la situation environnementale des bassins versants attenants et leurs ressources en eau transfrontalières, iv) faire une analyse du contexte socio-économique et du genre dans les bassins versants attenants et de son évolution, v) faire une analyse des aspects institutionnels et juridiques de gestion des bassins versants et d'exploitation de leurs ressources, vi) faire une analyse statistique de la population des poissons et du développement de la pêche sur les deux lacs, vii) réaliser une analyse diagnostique des modes de valorisation des ressources du

marais Akanyaru (sols, tourbes, flore ...) en mettant en exergue les bonnes et les mauvaises pratiques. Ces états de lieux serviront de cadre de référence pour i) identifier les atouts et les opportunités à saisir afin d'améliorer les conditions de gestion et de mise en valeur des lacs et du marais et ii) élaborer des plans d'aménagement et de GRET.

2.4.1.3. Plans d'aménagement et de GRET

Le plan d'aménagement et de GRET est un document technique de planification du développement des bassins attenants des lacs ou des marais qui accompagne les opérations d'aménagement intégré et de cogestion des ressources en eau transfrontalières. Il règlemente les droits d'exploitation des ressources pour l'ensemble de la zone et est établi conformément aux orientations des stratégies de développement des pays concernés. L'élaboration des plans d'aménagement et de GRET des lacs et du marais vise donc l'établissement pour chaque lac et pour le marais d'un cadre d'action devant permettre aux autorités des deux pays d'orienter et de planifier de façon coordonnée et concertée leurs interventions dans ces eaux transfrontalières. L'objectif final de ces plans est de disponibiliser des outils qui fourniront des informations nécessaires à la mise en œuvre des travaux d'aménagement et à la gestion des ressources halieutiques, des eaux et des bassins versants attenants.

Les plans d'aménagement et de GRET permettront ainsi de restaurer et assurer le maintien de la capacité de production des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru et d'en renforcer la durabilité en mettant en place l'ensemble des mesures et des actions visant la restauration et la promotion de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Chaque plan d'aménagement fera référence aux caractéristiques actuelles du plan d'eau considéré, aux contraintes et potentialités de développement. Il devra proposer des investissements stratégiques pour la protection de l'intégrité du plan d'eau et le développement des activités économiques (pêche, aquaculture, agriculture, écotourisme, exploitation de la tourbe et de la flore...) ainsi qu'un calendrier des actions à entreprendre pour l'augmentation de la production et la gestion durable des ressources. Les aménagements proposés dans les différents plans seront portés sur une carte géo-référencée et exécutés de manière concertée par les autorités des deux pays. Dans le cas du marais Akanyaru, la carte topographique géo-référencée devra délimiter la ou les zones destinées à la conservation totale, les zones tampons pouvant servir au contrôle des inondations et les zones destinées au développement (hydro-agricole, exploitation de tourbe...). Chaque plan comprendra également une analyse financière et économique des investissements proposés et leurs coûts détaillés. Un document de synthèse des investissements destiné à la mobilisation des fonds sera élaboré. Les détails sur les modalités d'établissement des plans d'aménagement et de GRET ainsi que sur leur contenu et portée sont indiqués dans les Termes de Référence joints en annexe 6.

2.4.2. Composante B : Renforcement des capacités

2.4.2.1. Les actions de renforcement de capacités à réaliser dans le cadre du projet sont regroupées en deux catégories : i) les actions prioritaires, objet de la présente composante et qui sont décrites ci-dessous. Il s'agit du renforcement des capacités techniques de suivi et de gestion des ressources en eau, de la formation des acteurs clés à la GRET des lacs et marais et à la mise en œuvre de la réglementation environnementale et en matière de pêche et ii) le développement d'un plan de renforcement des capacités qui constituera une des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre des plans d'aménagement et de GRET.

2.4.2.2. Suivi des ressources en eau et de l'exploitation des plans d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de développement et de gestion intégrée des ressources en eau transfrontalière du bassin de la Kagera, le NELSAP a réalisé en juin 2009 une étude d'évaluation et de conception du réseau hydrologique, climatologique et météorologique dudit bassin. Cette étude a montré que les stations existantes dans la région naturelle de Bugesera

ne sont plus opérationnelles. Aussi, pour le suivi des ressources en eau, trois stations hydro-climatologiques seront installées à Huye (au Rwanda) ou Ngozi (au Burundi) pour la rivière Akanyaru, dans la partie burundaise du lac Rweru et à la station de traitement des eaux de Genda au Rwanda pour le lac Cyohoha. Les détails sur les équipements à installer sont indiqués en annexe 5.

2.4.2.3. Formation des acteurs clés

La description sommaire des activités de formation est indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau n°1 : Description sommaire des activités de formation des acteurs clés

N°	Activités	Nombre de formation	Objectifs de la formation	Public visé	Nombre de personnes à former
1	Séminaire de formation sur la GIRE	01	Améliorer les connaissances sur la GIRE, son importance pour le développement socio-économique et les modalités de mise en œuvre dans le contexte de la gestion des lacs et des marais transfrontaliers	Cadres des administrations publiques en charge de l'eau, de l'agriculture, de l'environnement et du développement rural ; Responsables des organisations de la société civile et des associations des utilisateurs de l'eau.	30
2	Séminaire sur l'harmonisation de la réglementation environnementale et de pêche	01	Améliorer les connaissances sur la réglementation environnementale et de pêche et création des conditions favorables pour l'harmonisation de la réglementation des deux pays	Cadres des administrations publiques en charge de l'eau, de l'agriculture, de l'environnement et du développement rural ; Responsables des organisations de la société civile et des associations des utilisateurs de l'eau.	30
3	Ateliers de formation des acteurs sur la gestion durable des lacs	6	Améliorer les connaissances sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources en eau, des sols et halieutiques des lacs et du marais.	Responsables des organisations de la société civile et des associations des utilisateurs de l'eau.	120

2.4.3. Composante C: Coordination et gestion

Dans le cadre de cette composante, les activités suivantes seront réalisées :

- assurer la coordination et la gestion du projet par les organes de gestion existants et personnes ressources suivants : i) Unité de Gestion du Projet existant au niveau du NELSAP qui travaillera en collaboration étroite avec le Projet Transfrontalier GIRE du bassin de la Kagera ii) Comité Régional de Pilotage du Projet d'appui aux infrastructures rurales de la région naturelle de Bugesera, mis en place dans le cadre de l'Accord de mise en œuvre du projet suscité, iii) Points focaux mis en place dans le cadre du programme GIRE du bassin de la Kagera.
- organiser les ateliers de lancement, de validation des états de lieux et des plans d'aménagement et de GIRE.

D'amples renseignements sur les rôles, les mission et la composition de l'UGP et du Comité de pilotage sont indiqués dans le chapitre 3 : Mise en œuvre. Les besoins pour la gestion du projet sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau n° 2 : Organes et besoins de gestion du projet

Rubrique	Unité	Quantité
<i>Logistique</i>		
Fonctionnement /consommables	Mois	15
<i>Unité de Gestion du Projet</i>		
Coordinateur du projet	pers.mois	15
Chargé du programme GIRE	pers.mois	5
Conseiller Environnementaliste	pers.mois	5
Economiste principal / Responsable administratif et financier	Pers.mois	5

2.5. RISQUES

2.5.1. Les hypothèses suivantes sont posées pour la réalisation du projet :

- La stabilité politique est assurée.
- La mise en œuvre avec succès des DSRP des deux pays et de la Vision 2020 du Rwanda.
- La mise en œuvre avec succès des autres programmes de développement autour des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru.
- L'harmonisation des interventions avec le projet de GIRE de la Kagera et d'appui aux infrastructures rurales est assurée.

2.5.2. Les principaux risques auxquels le projet pourrait être exposé sont les suivants :

- Les faiblesses de coordination avec les autres projets et programmes peuvent compromettre le succès du projet.
- La différence de statut du marais Akanyaru au Rwanda et au Burundi peut entraver le développement harmonieux d'un plan d'aménagement et de conservation du marais.
- La non appropriation par les populations des bonnes pratiques de gestion des eaux et de l'exploitation des marais.

2.5.3. Les principales mesures envisagées pour atténuer les risques ci-dessus énoncés sont les suivantes :

- Organisation régulière par la DGRN du NELSAP des réunions de concertation entre les unités de gestion des projets en cours d'exécution.
- Etablissement d'un additif sur le statut du marais Akanyaru à l'accord entre les deux pays pour la mise en œuvre du projet de gestion des eaux transfrontalières de Bugesera.
- Renforcement de la sensibilisation et forte implication des populations dans le choix des techniques et pratiques de gestion des eaux et d'exploitation des marais.

2.6. COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

2.6.1. Sur la base des coûts unitaires en hors taxes, le coût du projet a été estimé à 932 000 Euros dont 770 000 Euros financés en devises et 162 000 Euros en monnaie locale. Les tableaux n°3 et 4 présentent les coûts respectivement par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 2. Le projet sera financé par un don de la FAE pour un montant de 770 000 Euros (83 % du coût) et par le NELSAP et les Gouvernements du Rwanda et du Burundi pour des montants de 140 000 et 22 000 Euros, soit 15% et 2% du coût du projet. Le tableau n°5 ci après indique les sources de financement du projet.

Tableau n°3 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)

Composante	Devises	Monnaie locale	Total
A. Plans d'aménagement et de GIRE	527 300	0	527 300
B. Renforcement des capacités	124 300	0	124 300
C Gestion de l'étude	81 000	153 750	234 750
Coût de base	732 600	153 750	886 350
Imprévus (5% arrondi)	37 400	8 250	45 650
Coût du Projet (Arrondi)	770 000	162 000	932 000

Tableau n°4 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses (montants en Euros)

Catégories de dépenses	Devises	Monnaie locale	Total
Biens	88 800	4 000	92 800
Services	596 100	0	596 100
Divers	85 100	158 000	243 100
Coût Total Arrondi	770 000	162 000	932 000

Tableau n°5 : Sources de financement

COUT TOTAL DU PROJET	FAE	NELSAP	GOVERNEMENTS
932 000	770 000	140 000	22 000
100%	83%	15%	2%

2.6.2. La FAE financera l'élaboration des plans d'aménagement et de GRET des lacs et marais, le renforcement des capacités, les équipements pour le réseau hydro climatologique minimum ainsi que l'organisation des ateliers de lancement du projet, de validation des plans, les réunions du Comité de pilotage et les missions de supervision du projet.

2.6.3. La contribution du NELSAP consistera en la prise en charge des salaires des Experts suivants : i) Coordinateur de projet à temps plein et ii) trois professionnels à temps partiel (chargé du programme GIRE, conseiller environnementaliste et économiste principal pour 30% de temps de travail). Elle couvrira également les frais de fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet, notamment les consommables de bureau, l'eau, l'électricité, le téléphone et internet. La contrepartie des gouvernements du Rwanda et du Burundi consistera en la prise en charge des salaires et des indemnités des Points focaux nationaux ainsi que leur frais de fonctionnement.

3. MISE EN OEUVRE

3.1. DONATAIRE

3.1. Le donataire sera le Secrétariat Exécutif de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN) et l'Agence d'exécution du projet sera le Secrétariat du Programme Subsidaire des Pays des Lacs Equatoriaux (NELSAP) de l'IBN, qui dispose en son sein d'une Division de Gestion des Ressources Naturelles (DGRN) - structure chargée de l'exécution des projets et programmes de gestion des ressources naturelles en général, et particulièrement les projets de GIRE et de GRET.

3.2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET CAPACITES

3.2.1. L'exécution du projet sera assurée par Secrétariat du Programme Subsidaire des Pays des Lacs Equatoriaux (NELSAP) de l'IBN à travers la DGRN qui dispose déjà en son sein d'une Unité de Coordination des Programmes de gestion des ressources en eau. Cette unité est constituée par un Chargé des programmes, un Chargé des programmes adjoint, un Conseiller Environnementaliste et d'un Economiste principal. L'Unité jouera ainsi le rôle d'Unité de Gestion du Projet. Elle sera placée sous la responsabilité et l'autorité du Comité de Pilotage Régional Intergouvernemental(CPRI) existant, mis en place dans le cadre du projet de GRET du bassin de la Kagera. Le CPRI est constitué des représentants des quatre pays riverains du bassin de la Kagera à savoir le Burundi, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie.

3.2.2. L'UGP sera responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet, de la préparation des Termes de référence (TDR) des études et des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour le recrutement des Consultants et des acquisitions conformément aux règles de procédures de la Banque.

3.2.3. L'UGP sera gérée par le Coordinateur des programmes de gestion des ressources en eau et il sera le principal interlocuteur de différents partenaires et prestataires de services. Il sera appuyé par le Chargé du programme adjoint, le Conseiller Environnementaliste et l'Economiste principal. L'UGP développe ou gère actuellement plusieurs projets de gestion et de mise en valeur des ressources en eau parmi lesquels on note i) le Programme de GRET du bassin de la Kagera, ii) le programme de développement agricole par la collecte des eaux pluviales, iii) le programme d'irrigation et d'élevage à petite échelle, iv) le projet de développement de la pêche dans les lacs Albert et Edouard, v) le projet de développement d'un cadre de gestion concertée des ressources en eau du bassin des rivières Mara, Malakasi, Malaba et Sio et vi) le projet de lutte contre les végétaux aquatiques dans le bassin de la Kagera.

3.2.4. Le CPRI, qui est le cadre de concertation des administrations intervenant dans la GRET, se réunira à l'issue des principales étapes d'avancement du projet et en cas de besoin, afin d'orienter l'action de l'UGP.

3.3. PLAN DE PERFORMANCE

3.3.1. La supervision de l'exécution du projet se basera sur la matrice du cadre logique qui indique le but et les objectifs liés aux résultats attendus.

3.3.2. La performance du projet est étroitement liée à la capacité de l'UGP à mettre en œuvre le plan des acquisitions conformément aux règles de procédures de la Banque et en tenant compte des dispositions du Rapport d'évaluation.

3.4. CALENDRIER D'EXECUTION

3.4.1. La durée totale du projet est estimée à seize (16) mois à compter de la date de signature de l'accord de don. Le calendrier d'exécution prévisionnel présenté en annexe 3 est sommairement repris dans le tableau ci-après.

Tableau n°6 : Calendrier de mise en œuvre du projet

DESIGNATION	ECHEANCIER
Signature de l'accord de don	M0
Constitution de l'UGP	M0+1
Satisfaction des conditions du premier décaissement	M0+3
Premier décaissement	M0+5
Passation de marché (contrat d'étude)	M0+6
Atelier de lancement du projet	M0+7
Elaboration des états de lieux	M0+10
Atelier de validation des états de lieux	M0+11
Formation GIRE	M0+11
Acquisition et installation des stations hydro climatologiques	M0+11
Elaboration des plans d'aménagement et de GRET	M0+15
Atelier de validation des plans d'aménagement et de GRET	M0+16
Formation en réglementation environnementale et de pêche	M0+13
Formation en gestion durable des lacs et marais	M0+16

3.5. ACQUISITIONS

3.5.1. Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau n°7 ci-après. Toutes les acquisitions de biens et services des consultants financées par la Facilité se feront conformément aux procédures opérationnelles de la FAE et dans le cas contraire selon les *Règles de procédures de la BAD pour l'acquisition des biens et travaux* ou les *Règles de procédures de la BAD pour l'utilisation des consultants*, à l'aide des dossiers-types de la Banque. L'UGP sera responsable de la préparation de tous les dossiers d'acquisition des biens et services de consultants, de formation et d'organisation des ateliers tels que décrit dans le tableau ci-après. Le NELSAP sera responsable de la passation de tous les marchés.

Tableau n°7 : Dispositions relatives aux acquisitions (en Euros)

DESIGNATION	CF	Liste restreinte	Autres	TOTAL
SERVICES				
Plans d'aménagement et de GIRE		554 000 <i>(554 000)</i>		554 000 <i>(554 000)</i>
Formation sur la GIRE.			11 550 <i>(11 550)</i>	11 550 <i>(11 550)</i>
Formation sur l'harmonisation de la réglementation environnementale et de la pêche			11 550 <i>(11 550)</i>	11 550 <i>(11 550)</i>
Renforcement des capacités des coopératives en gestion durable des ressources des lacs et marais			19 000 <i>(19 000)</i>	19 000 <i>(19 000)</i>
BIENS				
Equipements pour réseau hydrométrique et climatologique minimum	88 800 <i>(88 800)</i>			88 800 <i>(88 800)</i>
Fonctionnement / consommables			4 000 <i>(0)</i>	4 000 <i>(0)</i>
DIVERS				
Atelier de lancement			21 000 <i>(21 000)</i>	21 000 <i>(21 000)</i>
Atelier de validation des états de lieux			21 000 <i>(21 000)</i>	21 000 <i>(21 000)</i>
Atelier de validation des plans			21 000 <i>(21 000)</i>	21 000 <i>(21 000)</i>

Salaires des Points focaux nationaux			22 500 (0)	22 500 (0)
Salaires des membres de l'UGP			135 500 (0)	135 500 (0)
Réunions du CPRI			9 500 (9 500)	9 500 (9 500)
Missions de supervision de l'UGP			12 600 (12 600)	12 600 (12 600)
Coût total du projet arrondi	88 800	554 000	289 200	932 000
Total Financement FAÉ arrondi	(88 800)	(554 000)	(127 200)	(770 000)

La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

« Autres » renvoie à la sélection fondée sur la qualification des consultants (QC) pour les formations et au gré à gré pour le paiement des salaires et des indemnités.

Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par la FAÉ.

Les imprévus de 5% arrondis (45650 euros) sont répartis entre les différentes acquisitions.

Biens

3.5.2. Les marchés d'acquisition des équipements pour le réseau hydro climatologique minimum pour un montant de 88 800 Euros se feront selon la procédure de Consultation de Fournisseurs (CF) compte tenu du fait qu'il s'agit des produits standards, disponibles dans les commerce et commercialisés par plusieurs fournisseurs.

Services de consultants

3.5.3. L'acquisition des services de Consultants pour l'élaboration des plans d'aménagement et de GRET pour un montant de 554 000 Euros se fera selon la procédure de consultation sur liste restreinte conformément aux Règles de procédure de la BAD. La sélection de l'adjudicataire sera établie après évaluation combinée basée sur la qualité et le coût (SBQC). Comme il s'agit d'un contrat estimé à plus de 200 000 UC, l'avis de passation de marché devra être publié sur "[UNDB online](#)" et sur le site internet de la Banque. Tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte.

3.5.4. Les acquisitions pour les formations sur la GRET et sur l'harmonisation de la réglementation environnementale et de pêche pour des montant de 11 550 Euros chacune se feront selon la procédure de sélection basée sur la qualification des consultants (QC) compte tenu du fait que les montants des différents marchés sont très faibles (inférieurs à 50 000 UC). Les acquisitions pour les formations de renforcement des capacités des coopératives en gestion durable des ressources des lacs et des marais pour un montant de 19 000 Euros se feront selon la procédure d'entente directe avec les administrations nationales ou provinciales en charge de la protection de l'environnement ou de la gestion des ressources naturelles des deux pays, compte tenu du fait que les cadres de ces administrations disposent d'expériences éprouvées dans ce domaine.

Divers

3.5.5. Les acquisitions pour l'organisation des ateliers de lancement, de validation des états des lieux et des plans d'aménagement et de GRET, pour un montant de 21 000 Euros chacun, pour les réunions du CPRI pour un montant de 9 500 Euros et pour les missions de supervision de l'UGP pour un montant de 12 600 Euros se feront selon d'autres procédures (paiement direct des per diem ou des frais de mission des participants et consultation des fournisseurs pour les services de logistique).

3.5.6. Les salaires et indemnités liés à la coordination, au pilotage et au suivi du projet, estimés à 158 000 Euros seront à la charge du donataire – le NELSAP (135 000 Euros) et des gouvernements du Rwanda et du Burundi pour les Points focaux (22 500 Euros).

Avis général de passation des marchés

3.5.7. Le texte de l'avis général de passation des marchés sera convenu avec le NELSAP et sera publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque, après l'approbation de la proposition de don.

Procédure de revue

3.5.8. Les documents suivants seront soumis à la revue et l'approbation de la Banque avant leur publication : i) Avis spécifique d'appel d'offres, ii) Dossiers d'appel d'offres ou demandes de propositions aux consultants et aux fournisseurs, iii) Rapport d'évaluation des offres ou Rapport d'évaluation des propositions des consultants, incluant les recommandations relatives à l'attribution du marché, iv) Projets de contrat s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres. Le marché pour l'acquisition des services de consultant pour la préparation des Plans d'aménagement et de GIRE fera l'objet de revue à priori. Tous les autres marchés feront l'objet de revue à postériori.

Plan d'acquisitions

3.5.9. La FAE examinera les dispositions prises par le donataire, pour la passation de marchés dans le cadre du plan des acquisitions prévu, pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de don et les règles de procédures de la Banque. Le plan d'acquisition couvrira une période initiale de 12 mois. Le donataire mettra à jour ledit plan une année après le démarrage du projet ou selon les besoins. Toute proposition de révision du plan d'acquisition sera soumise à la FAE pour approbation préalable.

3.6. MODALITES DE DECAISSEMENT

3.6.1 Les décaissements de fonds se feront par la méthode du Compte spécial dans lequel la FAE procédera au virement des fonds du don. Il est prévu des décaissements en deux (2) tranches selon le calendrier de décaissement présenté au tableau ci dessous.

Tableau n°8 : Calendrier de décaissement (Montants en Euro)

Catégorie de dépense	Tranche 1 à M0+4	Tranche 2 à M0+12	Total (Euro)
BIENS	88 800	0	88 800
SERVICES	200 100	396 000	596 100
DIVERS	85 100		85 100
Décaissement prévu (arrondi)	374 000	396 000	770 000
Pourcentage (%)	49 %	51 %	100%

3.7. COMPTABILITE ET AUDITS

3.7.1 Le NELSAP, à travers l'UGP, sera responsable de la gestion financière du projet. A ce titre, il ouvrira un Compte spécial en euros auprès d'un établissement acceptable par la FAE, à travers lequel seront effectués tous les paiements éligibles. L'UGP tiendra une comptabilité séparée et détaillée de toutes les opérations financées dans le cadre de l'étude. La tenue de la comptabilité doit être conforme aux principes comptables internationaux, et être jugée satisfaisante par la Facilité Africaine de l'Eau.

3.7.2 La comptabilité de l'étude sera tenue par l'administrateur comptable mis à la disposition de l'UGP par le NELSAP. Il sera chargé de tous les aspects comptables du projet et vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le

Coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites pour le projet se feront dans le cadre des marchés correspondants.

3.7.3 Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE chaque trimestre en même temps que le rapport d'avancement. Ces deux rapports seront préparés selon les modèles usuels de la FAE. Les états financiers produits seront audités par un auditeur externe recruté sur les fonds de la FAE et sélectionné après consultation restreinte.

3.8. SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTS

3.8.1 Un plan de suivi-évaluation de l'exécution du projet sera mis en place par l'UGP sur la base de la matrice du cadre logique du projet. Ce plan de suivi-évaluation s'inscrira dans le cadre du suivi-évaluation des projets du NELSAP.

3.8.2 Les consultants soumettront les rapports d'avancement au Coordonnateur de l'UGP, qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi administratif, financier et technique, au Comité de Pilotage. Ce comité assurera le suivi et l'évaluation des performances du projet sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique. La supervision et le suivi des activités du projet seront assurés conjointement par la FAE et Bureau de la BAD au Rwanda (RWFO). La FAE désignera à cet effet un Chargé de projet. La FAE entretiendra des correspondances régulières avec le donataire, et procédera à l'examen diligent des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du donataire. La FAE pourra considérer à tout moment et en concertation avec l'IBN, la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain.

3.8.3 L'UGP présentera des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement de l'étude. Ces rapports préciseront l'efficacité des interventions et seront élaborés conformément au format usuel de la FAE. Un rapport de fin du projet portant les activités réalisées et la situation financière du projet sera élaboré par le donataire.

4. BENEFICES DU PROJET

4.1. EFFICACITE ET EFFICIENCE

4.1.1 L'efficacité du projet est étroitement liée aux performances des membres du CPRI, de l'UGP et des Points focaux nationaux, personnes ressources intervenant déjà dans le cadre d'autres projets en cours d'exécution dans la région. L'utilisation des cadres du NELSAP pour la gestion du projet à temps plein ou partiel est un facteur déterminant pour son efficacité. Il permet ainsi d'atteindre les objectifs visés grâce à la mobilisation d'un nombre restreint de ressources humaines.

4.1.2 L'efficacité du projet sera aussi garantie par le niveau élevé de qualification des Consultants sélectionnés et des cadres nationaux retenus pour la formation des exploitants de ressources en eau des lacs et du marais. A cet effet, l'UGP fera recours à un bureau d'étude disposant d'une expérience éprouvée dans la conception et l'élaboration des plans d'aménagement et de GRET des lacs et des marais.

4.1.3 Les plans d'aménagement et de GRET permettront de définir les investissements prioritaires pour la conservation des bassins versants attenants ainsi que pour la mise en valeur de manière durable des ressources naturelles des lacs et du marais. La réalisation à court et moyen termes de ces plans contribuera à l'amélioration de la situation socio-économique des populations riveraines en terme d'augmentation de revenus, de responsabilisation plus importante des femmes et de qualité du cadre de vie.

4.2. DURABILITE

4.2.1 Le projet s'exécute dans une région où i) les effets du changement climatique sont manifestes (variabilité spatio-temporelle et diminution des précipitations, abaissement du niveau des lacs), ii) la population rurale active est dominée par les femmes⁹, iii) la pression humaine sur les ressources naturelles et les terres est très importante et iv) les pratiques traditionnelles et peu durables d'exploitation des lacs et des marais fortement ancrées. Dans ce contexte, la durabilité du projet sera assurée par : i) l'identification des aménagements visant la régularisation des apports d'eau et ii) une forte implication des femmes et des jeunes dans tout le processus d'élaboration des plans d'aménagement et de GRET et particulièrement dans la phase de définition des technologies à utiliser et des modalités de gestion des ouvrages. A cet effet, les principales organisations communautaires de base, coopératives d'usagers de l'eau et leader et chefs coutumiers seront identifiés et systématiquement impliqués dans toutes les étapes de développement du projet.

4.2.2 La durabilité du projet sera également assurée grâce : i) à la sensibilisation des autres bailleurs de fonds au cours des Tables rondes que l'IBN organisera courant 2010 et les années à venir afin d'assurer leur implication dans le financement des aménagements, ii) au développement de synergies avec les autres projets et programmes, iii) à la coordination des interventions de NELSAP et des autres intervenants dans la zone de projet et à iv) l'application effective des dispositions de l'Accord conjoint pour la mise en œuvre du Projet de développement intégré de la région naturelle de Bugesera.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1. CONCLUSION

5.1.1. Le projet de gestion des ressources en eau transfrontalières des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru s'inscrit dans les domaines d'intervention de la FAE et dans le cadre des missions de l'IBN-NELSAP d'éradication de la pauvreté, de promotion du développement socio-économique et d'inversion des tendances actuelles de dégradation de l'environnement des pays des grands lacs équatoriaux.

5.1.2. Le projet est justifié, compte tenu de i) la nécessité de disposer de plans d'aménagement et de GRET des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru, documents nécessaires pour la planification du développement et de la mise en valeur des ressources en eau de ces lacs et marais. Il contribuera ainsi à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD-2015) au Rwanda et au Burundi et de la Vision Africaine de l'Eau (VAE) pour l'horizon 2025.

5.2. RECOMMANDATIONS

5.2.1 Sur la base d'une analyse de la pertinence, de l'efficacité et de la durabilité de l'appui, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 770 000 Euros, soit 83 % du coût total du projet, en faveur de l'IBN pour le financement du « Projet de gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru, tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

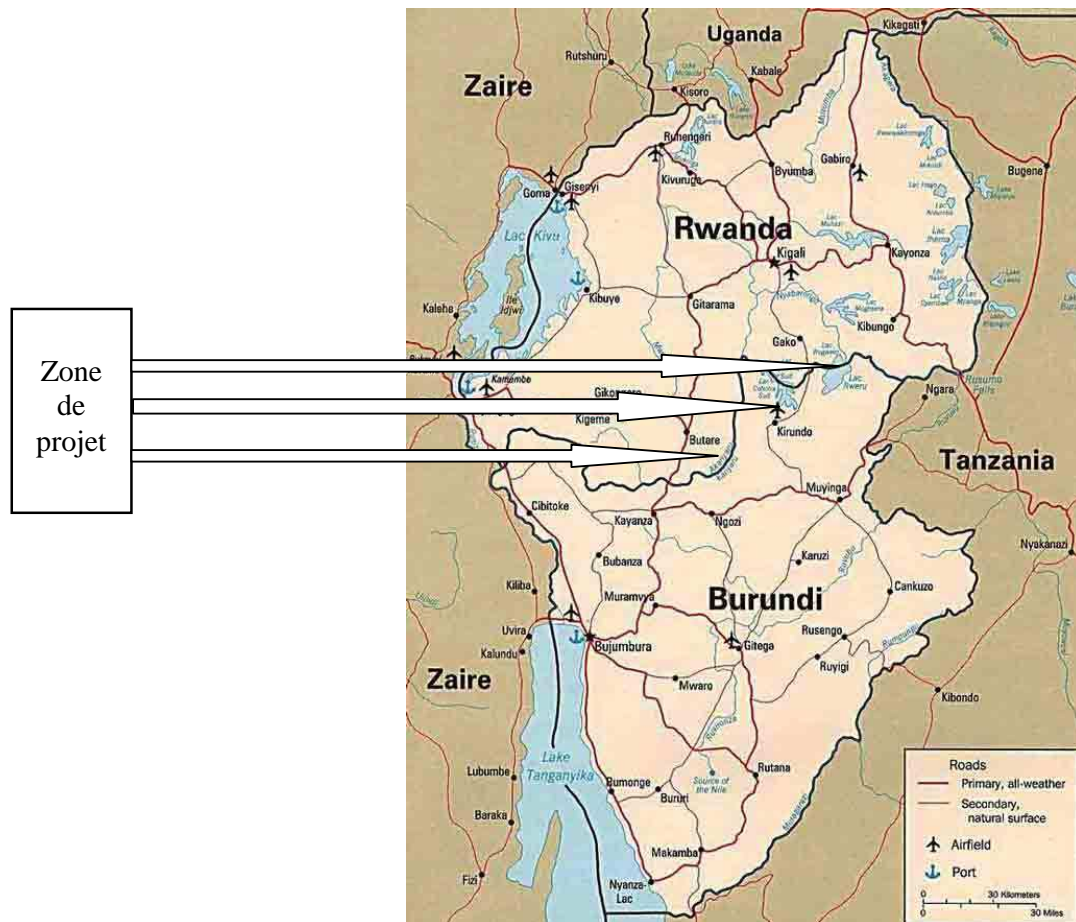
5.2.2 Le financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement ci après :

- i. L'ouverture d'un Compte spécial en euros dans un établissement acceptable par le groupe de la Banque Africaine de Développement ;

⁹ Selon certaines sources, elles représentent 70% de la population active rurale

- ii. La fourniture de la preuve de la désignation de l'Unité de coordination des programmes de gestion des ressources en eau du NELSAP comme Unité de Gestion du Projet et de la désignation du Coordinateur de la dite unité comme Coordinateur du projet.

SITUATION DE LA ZONE DU PROJET



AVERTISSEMENT : Toutes les cartes sont fournies par la Banque Africaine de Développement, exclusivement pour l'usage des lecteurs du présent rapport. Les noms utilisés et les frontières indiquées n'impliquent pas de la part de la banque et de ses membres aucun jugement au sujet du statut juridique d'un territoire ni de ces frontières. L'utilisation de cette carte pour tous les autres buts est strictement interdite.

COUTS DETAILLES DU PROJET en Euros

ANNEXE 2

Description	Unité	Quantité	C.U.	Total	FAE	Gouv.	NELSAP
Composante A : Plans d'aménagement et de gestion des ressources en eau transfrontalières							
- Honoraires							
Expert en ressources naturelles, chef de mission	h. mois	9	14 300	128 700	128 700		
Sociologue et expert institutionnel	h. mois	6	10 700	64 200	64 200		
Spécialiste en pêche / Biologiste	h. mois	4	10 700	42 800	42 800		
Expert environnementaliste	h. mois	4	10 700	42 800	42 800		
Expert en aménagement du territoire / expert en SIG	h. mois	3	10 700	32 100	32 100		
Agro-économiste	h. mois	3	10 700	32 100	32 100		
Ingénieur du génie rural	h. mois	3	10 700	32 100	32 100		
Topographe	h. mois	10	2 800	28 000	28 000		
Enquêteurs	h. mois	10	1 000	10 000	10 000		
- Sous-total		52		412 800	412 800		
- Voyages et déplacements							
Voyages internationaux	unité	7	2 000	14 000	14 000		
Transports locaux (carburants, entretien, assurance)	mois	18	3 000	54 000	54 000		
- Sous-total				68 000	68 000		
- Location de bureau et logement							
Bureaux	mois	9	1 500	13 500	13 500		
Hébergement personnel expatrié	mois	32	500	16 000	16 000		
Bases de terrain	mois	18	300	5 400	5 400		
- Sous-total				34 900	34 900		
- Divers							
Fonctionnement / consommables	mois	9	300	2 700	2 700		
Téléphone, fax, internet	mois	9	200	1 800	1 800		
Reproduction des documents	mois	9	100	900	900		
Analyse des eaux	unité	50	100	5 000	5 000		
Mesure de débit	unité	6	200	1 200	1 200		
- Sous-total				11 600	11 600		
Total 1				527 300	527 300		
Composante B : Renforcement des capacités							
- Formations							
Séminaires de formation sur la GIRE	unité	1	11 000	11 000	11 000		
Séminaires de formation sur l'harmonisation de la réglementation environnementale et de pêche	unité	1	11 000	11 000	11 000		

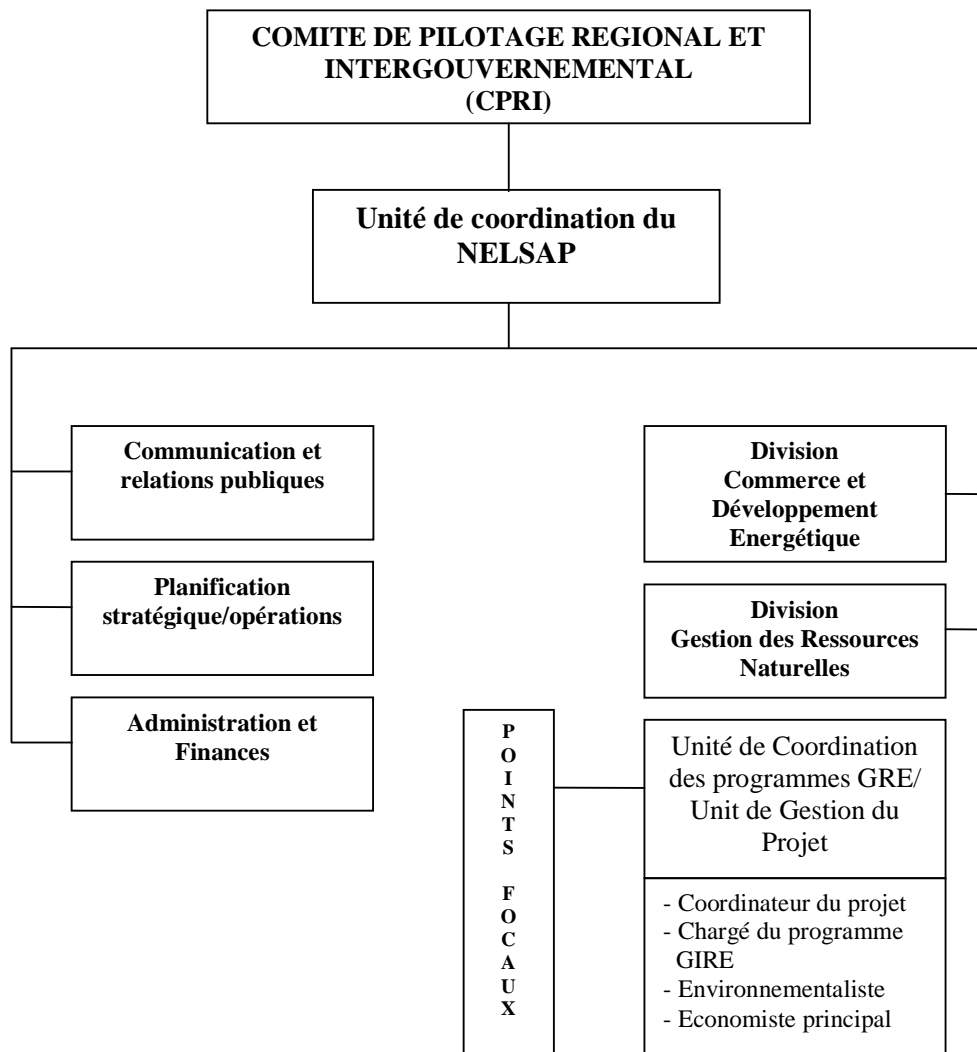
Renforcement des capacités des coopératives en gestion durable des ressources des lacs et des marais	forfait	6	3 000	18 000	18 000		
- Sous-total				40 000	40 000		
- Réseau hydrométrique et climatologique minimum							
Echelle limnimétrique	unité	3	200	600	600		
Enregistreur de niveau	unité	2	1 200	2 400	2 400		
Sondes électriques	unité	3	700	2 100	2 100		
Débitmètre universel	unité	1	4 000	4 000	4 000		
Préleveur des sédiments à câble	unité	1	3 200	3 200	3 200		
Photomètre avec consommables	unité	3	1 000	3 000	3 000		
Equipements de stations climatologiques	unité	3	13 000	39 000	39 000		
Aire de mesure, local technique et habitation gardien, clôture	unité	2	15 000	30 000	30 000		
- Sous-total				84 300	84 300		
Total 2				124 300	124 300		
Composante C : Coordination et gestion de projet							
Contrepartie du Gouvernement	h. mois	30	700	21 000		21 000	
Coordinateur du projet	h. mois	15	4 300	64 500			64 500
Chargé du programme GIRE	h. mois	5	4 300	21 500			21 500
Conseiller environnemental	h. mois	5	4 300	21 500			21 500
Economiste principal	h. mois	5	4 300	21 500			21 500
Réunion du comité de pilotage	unité	3	3 000	9 000	9 000		
Atelier de lancement	unité	1	20 000	20 000	20 000		
Atelier de validation des états des lieux	unité	1	20 000	20 000	20 000		
Atelier de validation des plans	unité	1	20 000	20 000	20 000		
Fonctionnement / consommables	mois	15	250	3 750			3 750
Mission de supervision	unité	8	1 500	12 000	12 000		132 750
Total 3				234 750	81 000	21 000	132 750
Total 1+2+3				886 350	732 600	21 000	132 750
Imprévus 5%, arrondi				45 650	37 400	1 000	7 250
TOTAL GENERAL				932 000	770 000	22 000	140 000
				100%	83%	2%	15%
* Economiste, conseiller environnemental et chargé du programme sont personnel de NELSAP et vont contribuer de leurs temps de travail.							
** Uniquement le temps de travail de personnel est chiffré comme contribution des gouvernements. Ils s'y ajoutent d'autres en forme d'exonération des impôts, espace de bureau et données.							

ANNEXE 3

CALENDRIER d'EXECUTION DU PROJET

DESIGNATION	Mois																
	M0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Signature de l'accord de don	■																
Constitution de l'UGP	■	■															
Satisfaction des conditions du premier décaissement		■	■	■													
Premier décaissement					■	■											
Passation de marché (contrat d'étude)					■	■	■										
Conceptualisation des TDR /Stratégie d'intervention								■									
Atelier de lancement du projet								■									
Elaboration des états de lieux									■	■	■						
Atelier de validation des états de lieux											■						
Formation GIRE											■						
Acquisition et installation des stations hydro climato.									■	■	■						
Elaboration des plans d'aménagement et de GRET												■	■	■	■	■	
Atelier de validation des plans d'aménagement et de GRET																■	
Formation Réglementation environnementale														■			
Formation gestion durable des lacs et marais																	■

ORGANIGRAMME DU PROJET



EQUIPEMENTS DES STATIONS HYDROCLIMATOLOGIQUES

Nom de la station	Equipements	
	Hydrologie et hydrogéologie	Climatologie
1. Akanyaru (Station à créer-)	<ul style="list-style-type: none"> - Une sonde électrique - Une échelle limnimétrique - Un débitmètre universel - Un préleveur de sédiments à câble - Un photomètre avec consommables - Aménagement de la station 	<ul style="list-style-type: none"> - Local technique d'habitation avec aire de mesure - Anémomètre - Thermomètre - Girouette - Pluviographe - Pluviomètre - Abri pivots - Bacs d'évaporation - Héliographe
2. Rweru (Station existante côté Burundi)	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistreur de niveau - Echelle limnimétrique - Sonde électrique - Photomètre avec consommables 	<ul style="list-style-type: none"> - Anémomètre - Thermomètre - Girouette - Pluviographe - Pluviomètre - Abri pivots - Bacs d'évaporation - Héliographe
3. Cyohoha (Station à créer- Site AEP Genda au Rwanda)	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistreur de niveau - Echelle limnimétrique - Sonde électrique - Photomètre avec consommables 	<ul style="list-style-type: none"> - Local technique d'habitation avec aire de mesure - Anémomètre - Thermomètre - Girouette - Pluviographe - Pluviomètre - Abri pivots - Bacs d'évaporation - Héliographe

**BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT**



**INITIATIVE DU BASSIN DU NIL
PROGRAMME D'ACTION
SUBSIDIAIRE POUR LES PAYS DES
LACS EQUATORIAUX
(NELSAP)**

**GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU
TRANSFRONTALIERE DES LACS RWERU, CYOHOHA ET DU
MARAIS AKANYARU**

**ELABORATION DES PLANS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIERES**

TERMES DE REFERENCE

ANNEXE 6

NELSAP/FAE

Octobre 2009

1. INTRODUCTION

Le présent document constitue les Termes de référence (TDR) en vue de l'élaboration des Plan d'aménagement et de GRET des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru, dont la réalisation est appuyée par la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) en réponse à la requête adressée par le Programme d'Action Subsidaire pour les Pays des Lacs Équatoriaux (NELSAP) de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN).

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.

Le Rwanda et le Burundi sont confrontés à des problèmes socio-économiques et environnementaux multiformes parmi lesquels on note : i) la forte croissance démographique, ii) la persistance de la pauvreté, iii) le poids des efforts à consentir pour la réconciliation nationale, la paix et la sécurité du fait des récents conflits sociopolitiques et iv) la vulnérabilité des écosystèmes du fait des activités anthropiques incontrôlées et des changements climatiques.

En raison du relief particulièrement accidenté des deux pays, des tentatives des populations pour étendre les surfaces cultivées provoquent des déboisements excessifs et des dégradations des sols. La situation est particulièrement préoccupante dans la région naturelle de Bugesera, sur les bassins versants attenants aux lacs Rweru, Cyohoha et au marais Akanyaru où, du fait de la démographie galopante et de la croissance des besoins en terres arables, les forêts naturelles ont été systématiquement détruites conduisant à des érosions sévères. Les terres des collines se déversent dans les lacs provoquant leur envasement. La combinaison de ces quatre éléments (déforestation, érosion, envasement des lacs et dégradation de la qualité des eaux de surface) auxquels s'ajoutent l'irrégularité et l'insuffisance des précipitations (300 à 800 mm/an) concourent à la diminution des productions aussi bien agricoles, animales qu'halieutiques.

La zone de projet joue un rôle économique majeur du fait de l'importance des activités économiques et particulièrement agricoles qui y sont développées (cultures de haricot, sorgho, maïs, élevage extensif et intensif). Les effets nuisibles des activités anthropiques ci-dessus évoqués associés à ceux des changements climatiques provoquent depuis quelques années de famines persistantes et particulièrement dévastatrices réduisant ainsi les capacités de production des populations et leur niveau de vie. La situation socio-économique des populations de la région se caractérise actuellement par une accentuation de la pauvreté. Près de 60% de la population de la région vit en dessous du seuil de pauvreté (1 USD par habitant et par jour).

A terme, cette situation peut s'aggraver de manière irréversible si des mesures d'aménagement, de protection des écosystèmes et de gestion durable des ressources en eau ne sont prises rapidement. Pour lever les contraintes susmentionnées et faire jouer pleinement à cette zone le rôle qui est le sien dans le développement et l'intégration économique des deux pays, les Gouvernements du Rwanda et du Burundi ont entrepris de concevoir des projets nationaux et transfrontaliers de développement agricole et d'appuis aux infrastructures rurales, d'aménagement et de gestion intégrée des lacs et des marais intérieurs. Parallèlement à ces initiatives, l'IBN-NELSAP développe un programme de gestion intégrée des ressources en eau du Bassin de la Kagera auquel font partie les lacs de Cyohoha, Rweru et le marais Akanyaru.

Bien que présentant de nombreux atouts, la région transfrontalière constituée par le marais Akanyaru et les lacs Rweru et Cyohoha souffre de l'insuffisance de coordination et de concertation dans la mise en œuvre des actions d'aménagement et de gestion des ressources en eau transfrontalières. Ces plans d'eau sont particulièrement exposés aux risques liés aux

modes d'exploitation de leurs ressources et aux activités exercées dans leurs bassins versants. Face à cette situation et pour assurer un développement harmonieux de la région naturelle de Bugesera, les Gouvernements du Rwanda et du Burundi ont décidé de concevoir un projet de Gestion intégrée des eaux transfrontalières et de solliciter, à travers l'IBN-NELSAP, l'appui de la Facilité Africaine de l'Eau pour le financement de sa mise en œuvre.

2. DESCRIPTION DE LA ZONE DU PROJET.

La zone du projet concerne les bassins versants attenants¹⁰ du marais Akanyaru et du lac Cyohoha qui appartiennent au sous-bassin de la rivière Akanyaru et le bassin versant attendant du lac Rweru qui appartient quant à lui au sous-bassin de la rivière Nyabarongo aval. Ces deux sous-bassins sont situés dans la région naturelle de Bugesera à cheval entre le Rwanda et le Burundi. Ils sont les principaux affluents de la rivière Akagera qui appartient au bassin du fleuve Nil. Sur le plan administratif, la zone de projet touche les Districts de Bugesera, au Rwanda et la Province de Kirundo au Burundi. La population y est estimée à 834 113 habitants (274 113 pour le district du Bugesera et 560 000 pour la province de Kirundo). Le relief de la région varie de 1 200 m à 1 500 m. Il est essentiellement marqué par une succession de plateaux, légèrement plus escarpés au Burundi qu'au Rwanda, des collines et montagnes pour l'essentiel à pentes légères et sujettes à de fortes érosions pluviales. La zone du projet connaît un climat semi-aride, avec une longue saison sèche et très peu de pluies et des températures moyennes se situant entre 21 et 23°C avec une pluviométrie qui varie entre 300 et 850 mm/an.

3. OBJECTIFS DU PROJET.

1.4.1. L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'inversion de la dégradation de l'environnement dans la région de Bugesera et particulièrement dans les bassins versants attenants des lacs Rweru et Cyohoha et du marais Akanyaru, notamment par l'amélioration des conditions de gestion des ressources en eau transfrontalières grâce au développement de plans d'aménagement et de GRET. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : i) établir des plans d'aménagement et de GRET des deux lacs et du marais et ii) renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure gestion des ressources notamment par la formation et le suivi des ressources en eau.

4. OBJECTIFS ET ZONE DE PROJET

Les présents Termes de Référence ont pour objet l'élaboration des Plans d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau Transfrontalières (GRET) des Lacs Cyohoha et Rweru et du marais Akanyaru. La zone de projet est constituée par les bassins versants attenants des lacs Cyohoha et Rweru, et du marais Akanyaru. Elle couvre le district de Bugesera, au Rwanda et la Province de Kirundo au Burundi.

5. DESCRIPTION DES TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CONSULTANT.

Le Consultant est chargé de l'élaboration, pour chaque lac et pour le marais, d'un plan d'aménagement et de GRET en procédant suivant les étapes ci-après:

¹⁰ Une nuance est faite entre le bassin versant total, étudié pour des raisons hydrologiques et le bassin versant attendant, dont les eaux de ruissellement s'écoulent directement dans le lac ou le marais et étudié pour les besoins de la protection des ressources.

5.1. Première étape - Un mois : Conceptualisation des TDR/élaboration de la stratégie de travail

Le consultant engagera une concertation avec les autorités nationales, l'Unité de Gestion du Projet du NELSAP, les services techniques et autres institutions concernées afin de clarifier les TDR/contenu de l'étude et de rassembler les informations générales sur le contexte de l'étude. Ensuite, le consultant élaborera et soumettra à l'UGP une stratégie et une matrice d'exécution de l'étude.

5.2. Deuxième étape – Trois mois : Collecte des données, élaboration et validation des états des lieux

Le consultant procédera à l'initiation et l'exécution de l'enquête de base pour avoir une situation de référence qui servira à l'élaboration des plans d'aménagement et de GRET. Il devra :

- faire une évaluation approfondie des ressources en eau transfrontalières (hydrologique, géologique, biologie des ressources halieutiques et de la biodiversité, morphologie de la rivière et des lacs) en suivant les principes directeurs de caractérisation des zones humides reconnus au niveau international;
- réaliser une analyse diagnostique de l'état des ressources en eau, de leur variabilité, des utilisations à des fins économiques et du cadre de gestion sur le plan politique, juridique, institutionnel, économique, financier et technique, tant au niveau des deux pays qu'au niveau transfrontalier ;
- réaliser une analyse diagnostique de l'évolution des caractéristiques hydrologiques des ressources en eau transfrontalières et de leur variabilité en mettant en exergue les menaces et les enjeux liés aux activités anthropiques et les mesures politiques et légales établies par les états concernés quand à la valorisation et la conservation de ces zones humides;
- faire une analyse du contexte environnemental des bassins versants attenants, de leurs ressources transfrontalières, de leur évolution et vulnérabilité aux activités anthropiques et aux changements climatiques;
- faire une analyse du contexte socio-économique et du genre des bassins versants et de son évolution en mettant un accent particulier sur le rôle spécifique des femmes dans l'économie locale;
- faire une analyse statistique de la population des poissons et de la biodiversité ainsi que celle du développement de la pêche dans les deux lacs;
- faire une analyse des formes de valorisation économiques des ressources des lacs et du marais (aquaculture, agriculture, écotourisme, exploitation de la tourbe et de la flore...);
- faire une analyse des aspects politiques, institutionnels et juridiques de gestion des bassins versants et d'exploitation de leurs ressources;
- identifier les atouts et les opportunités à saisir pour l'amélioration des conditions de gestion et de mise en valeur des lacs et du marais.

Ces états de lieux serviront de cadres de référence pour l'élaboration des plans d'aménagement et de GRET. Ils seront validés au cours d'un atelier dont l'organisation sera assurée par l'UGP.

5.3. Troisième étape – Cinq mois : Elaboration et validation des Plans d'aménagement et de GRET

Le plan d'aménagement et de GRET est un document technique de planification du développement des bassins attenants des lacs ou des marais qui accompagne les opérations d'aménagement intégré et de cogestion des ressources en eau transfrontalière. Il règlemente les droits d'exploitation des ressources pour l'ensemble de la zone et est établi conformément aux orientations des stratégies de développement des pays concernés. Sur la base des trois états des lieux et des rapports techniques existants, élaborés dans le cadre des projets en cours d'exécution ou réalisés dans la zone du projet, le consultant proposera pour chaque lac et le marais, un plan d'aménagement et de GRET.

L'élaboration des plans d'aménagement et de GRET vise l'établissement d'un cadre d'action devant permettre aux autorités des deux pays d'orienter et de mieux planifier, de façon coordonnée et concertée, leurs interventions dans ces plans d'eau transfrontaliers. L'objectif final de ces plans est de disponibiliser des outils qui fourniront des informations nécessaires à la mise en œuvre des travaux d'aménagement et pour la gestion des ressources halieutiques, en sols et minérales. Chaque plan d'aménagement devra comprendre les éléments fondamentaux suivants :

- Description des bassins versants attenants et des aspects environnementaux en se basant sur l'utilisation des images satellitaires et la cartographie;
- Description des contraintes et potentialités de développement;
- Description de la situation socio-économique en mettant un accent particulier sur les questions de genre;
- Proposition des investissements pour la protection de l'intégrité des bassins versants, des lacs et du marais. A titre indicatif on peut citer : i) la reforestation, ii) la réhabilitation des pâturages, iii) le développement d'un plan d'utilisation des terres, iv) la préservation des terres agricoles par la création des terrasses, l'apport des fertilisants, l'utilisation des méthodes biologiques de stabilisation et de fertilisation des sols, l'utilisation de bonnes pratiques agronomiques tels l'assolement, v) la réhabilitation ou la construction de digues de protection des lacs, vi) la préservation et/ou la réhabilitation des écosystèmes aquatiques, vii) des mesures spécifiques pour l'exploitation durable des ressources halieutiques et viii) les mesures de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants;
- Proposition des investissements pour la mise en valeur des ressources. A titre indicatif on peut citer : i) les aménagements pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement, ii) les aménagements pour la commercialisation et la transformation des poissons, iii) les aménagements pour le développement de l'aquaculture, de l'irrigation, de la micro hydroélectricité et l'écotourisme, exploitation de la tourbe...;
- Proposition d'un calendrier d'exécution des investissements et le regroupement des investissements en phase de développement afin d'assurer une exécution concertée par les deux pays.
- Élaboration de cartes géo-référencées sur lesquelles seront portées tous les aménagements proposés. Dans le cas du marais Akanyaru, la carte topographique géo-référencée devra délimiter la ou les zones destinées à la conservation totale, les zones tampons pouvant servir au contrôle des inondations et les zones destinées au développement (hydro-agricole, exploitation de tourbe, etc...);
- Proposition de mécanismes d'allocation des ressources en eau et des sols;
- Proposition d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des différents plans d'aménagement;

- Proposition de mesures institutionnelles, juridiques, d'information et de communication d'accompagnement de la mise en œuvre des plans;
- Élaboration d'un plan de renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la zone de projet et proposition du phasage et des modalités de sa mise en œuvre;
- Réalisation d'une analyse financière et économique des investissements proposés, de leurs coûts détaillés et proposition d'un plan de financement ;
- Elaboration d'un document de synthèse des investissements destiné à la mobilisation des fonds.

Les plans d'aménagement seront validés au cours d'un atelier dont l'organisation sera assurée par l'UGP.

6. ORGANISATION DU TRAVAIL

6.1. Lieu de déroulement de la mission

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du NELSAP. L'essentiel de sa mission se déroulera au siège du NELSAP à Kigali.

6.2. Les éléments de méthodologie

L'étude sera réalisée par un Bureau d'étude de réputation internationale. A cet effet, il est attendu qu'il propose une approche méthodologique claire et concise faisant ressortir les principes de base, les grandes lignes et les résultats attendus de l'étude. L'étude prendra en compte les rapports et documents existants et ceux produits dans le cadre des projets réalisés ou en cours d'exécution dans la région.

L'étude devant se réaliser en concertation avec les principales organisations régionales (économiques, de facilitation et de bassin), le consultant organisera des visites de travail auprès de certaines d'entre elles. Dans les pays abritant le siège des organisations retenues, il aura comme interlocuteurs le Point focal du Projet de GIRE du bassin de la Kagéra - personne ressource chargée également d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Projet de gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières des lacs Rweru, Cyohoha et du marais Akanyaru. En tout état de cause, le Consultant devra prendre en compte la nécessité de déplacements au Rwanda et au Burundi ou dans d'autres pays de la sous-région si nécessaire. Le consultant fera apparaître clairement dans son offre le nombre de voyages prévus ainsi que leur destination.

Le consultant fera ressortir clairement dans son offre la méthodologie prévue pour réaliser l'étude. Il fournira dans son offre un calendrier détaillé de ses interventions. Il participera aux ateliers de validation des états de lieux et des plans d'aménagement et de GRET.

6.3 Responsabilités des parties concernées

6.3.1 Contribution des Gouvernements du Rwanda et du Burundi

Les Gouvernements se chargeront de :

- la désignation des Points focaux nationaux chargés du suivi de la mise en œuvre du projet. Ceux-ci élargiront leurs contacts à tous les acteurs concernés afin de garantir la diversité de la recherche des renseignements à recueillir.

- la facilitation de l'acquisition de données et informations complémentaires recherchées par le Consultant.

6.3.2 Contribution de l'IBN-NELSAP

L'IBN-NELSAP se chargera de :

- la mise en place d'une UGP ;
- la facilitation des contacts avec les autorités concernées dans les deux pays;
- la revue périodique de l'avancement de l'étude ;
- la mise à disposition du consultant de l'aide administrative et logistique nécessaire pour l'exécution de ses prestations (obtention des visas...)
- la mise à disposition du consultant de toute la documentation disponible ainsi que les données et informations nécessaires.

Le consultant pourra aussi compter en cas de besoin sur la disponibilité de l'ensemble du personnel du NELSAP.

6.3.3 Durée de la mission, produits attendus et chronogramme d'exécution

La durée totale de l'étude est de huit (08) mois répartie comme suit :

N°	Tâches	Durée (mois)	Délivrables	Date de réalisation
1	Conceptualisation des TDR/ élaboration de la stratégie de travail	1,0	Rapport initial	T0+1
2	Collecte des données et élaboration des états des lieux	3,0	Trois rapports d'états des lieux	T0+4
3	Elaboration des Plans d'aménagement et de GIRE	5	Trois plans d'aménagement et de GIRE	M0+9
4	Document de synthèse des Investissements		Un document de synthèse	M0+9
	Total	9,0		

7. LA BASE DE L'ESTIMATION DU COUT DES PRESTATIONS

7.1 Totalité des temps consacrés

La totalité des temps consacrés à l'étude par le Consultant est de 52 hommes/mois répartis à titre indicatif comme suit :

Expert en ressources naturelles, chef de mission	h. mois	9
Sociologue et expert institutionnel	h. mois	6
Spécialiste en pêche / Biologiste	h. mois	4
Expert environnementaliste	h. mois	4
Expert en aménagement du territoire / expert en SIG	h. mois	3
Agro-économiste	h. mois	3
Ingénieur hydraulicien/génie rural	h. mois	3

Topographe	h. mois	10
enquêteurs	h.mois	10
Total		52

7.2 Les éléments budgétaires

Le coût des prestations sera fixé en fonction des éléments suivants :

- Les honoraires ;
- Les per diems journaliers pour les pays à visiter ;
- Les frais de déplacement pendant la mission ;
- Les diverses dépenses et frais relatifs à la mission.

Les frais de voyage, le déplacement au Rwanda et au Burundi pour d'autres destinations, les per diem, les honoraires, les frais de collecte de données dans les deux pays, de préparation et de reproduction des rapports sont à la charge du consultant. Les communications téléphoniques, l'équipement informatique et la reprographie des documents sont également à la charge du Consultant.

7.3 Honoraires

Les honoraires couvriront le salaire du consultant pendant la mission, y compris les assurances et les bénéfices du consultant. Les honoraires devront également intégrer l'acquisition ou la location de tous les supports et équipements nécessaires pour la réalisation de la mission (véhicules, équipements de bureau, production des rapports ...).

Le montant et le plan de paiement des honoraires dépendront des termes et conditions du contrat établi entre le consultant et l'IBN. Néanmoins, le programme suivant peut servir de base pour les négociations :

Paiement N°	Mois	Événements	% total honoraires
1	0	Signature de contrat	20 %
2	1	Rapport de conceptualisation validé	10 %
3	4	Etats des lieux validés	40 %
4	9	Plans d'aménagement et de GRET et document de synthèse des investissements validés	30 %
			100 %

7.4 Perdiem journaliers

Les taux de per diem applicables dans les pays à visiter sont ceux de la BAD.

7.5 Frais de déplacements

Les frais relatifs aux déplacements, autre que les per diem sont constitués par le coûts des billets d'avion et de tout autre moyen de transport à utiliser dans le cadre de la mission ainsi que les taxes aéroportuaires et autres frais qui s'y rapportent.

7.6 Participation aux ateliers de validation

La participation aux ateliers régionaux de validation des états des lieux et des Plans d'aménagement et de GRET sera supportée par le consultant, au cas où ces ateliers ne se tiennent pas à Kigali au Rwanda. Elle doit donc faire l'objet de proposition budgétaire par le Consultant.

7.7 Diverses dépenses et frais relatifs à la mission

Pour la proposition des honoraires, le consultant devra prendre en compte les exigences des TDR et évaluer les coûts de tous les facteurs qui peuvent influencer l'exécution de sa mission. Les équipements et autres dispositions nécessaires pour l'exécution de la mission, autre que ceux qui sont mentionnés dans la lettre d'invitation à soumissionner devront être indiqués dans l'offre du consultant accompagnés de notes justificatives.

8. PROFIL DU CONSULTANT

8.1 Langues de travail

La langue de travail sera le français et l'anglais. Une bonne connaissance des deux langues est donc indispensable.

8.2 Compétence et expérience

Le Consultant proposera une équipe ayant une expérience éprouvée dans les domaines de la mission notamment :

- la gestion intégrée des ressources en eau en général et en particulier la gestion des eaux transfrontalières;
- L'hydro-biologie et particulièrement la gestion des ressources halieutiques;
- L'analyse du contexte sociale et institutionnel;
- l'aménagement du territoire et l'utilisation du SIG;
- La gestion et la protection de l'environnement et;
- La conception des aménagements hydrauliques (hydro-agricoles, de mobilisation des ressources en eau...).

La firme à retenir devra avoir réalisé au moins cinq (5) projets de gestion intégrée des ressources en eau des lacs et de gestion des marais, de développement local et d'études d'aménagements au cours des dix dernières années.

Le profil des membres de l'équipe, qui devra être détaillé dans l'offre de service, devra en particulier répondre aux critères suivants : i) l'équipe sera dirigée par un Expert en gestion des ressources en eau ou des ressources naturelles, ii) elle inclura les compétences nécessaires pour réaliser les tâches et comprendra notamment les personnes clés indiqués dans les TDR ou tout autre profil jugé nécessaire.

La firme sera en particulier jugée sur l'expérience spécifique des membres de l'équipe tout en tenant compte de leur complémentarité. Le chef de mission devra disposer d'une qualification professionnelle d'au moins 15 ans d'expérience, et maîtriser parfaitement le français et l'anglais. Les autres experts devront justifier d'un diplôme dans leur discipline équivalent au niveau « Master », d'au moins dix ans d'expérience dans leur domaine respectif, d'une

parfaite maîtrise de la langue française ou de la langue anglaise. La connaissance par des membres de l'équipe de la zone d'étude (région des grands lacs) est vivement souhaitée.

9. DOCUMENTS DISPONIBLES

L'IBN-NELSAP mettra à la disposition du consultant les documents suivants :

- Kagera River Basin Transboundary Integrated Water Resources Management and Developpement : Kagera River Basin Monograph
- Kagera River Basin Transboundary Integrated Water Resources Management and Developpement : Draft final report on harmonized national reports to assess, review and design of sustainable hydrometric network for Kagera river Basin
- Regional Rusumo Falls hydro-electric and multipurpose project : Initial Environmental and Social Impact Assessment
- Golder Associates Africa and Environmentalistes Sans Frontières Consultants: Rapid baseline social analysis of the Rusumo Falls Regional Power Project Area for World Bank
- Projet IMCE/REMA : Etablissement d'un inventaire national rapide des marais et elaboration de 5 avant-projets d'arrêtés ministériels relatifs aux marais.
- Projet IMCE/REMA : Plan d'aménagement du bassin versant et plans de gestion à base communautaire des écosystèmes critiques des marais des complexes Akagera, Rweru-Mugesera, Rugezi et Kamiranzovu

ACQUIS DES PROJETS EN COURS D'EXECUTION

N°	Projet	Statut	Objectifs spécifiques	Bailleurs de fonds	Relations avec le projet et acquis à capitaliser
1	Gestion intégrée des eaux transfrontalières de la Kagera	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un cadre permanent de gestion concertée et de développement du bassin de la Kagera - Préparer un plan d'investissement basé sur la mise en valeur des ressources du bassin - Elaborer les études de faisabilité des investissements prévus (irrigation, hydroélectricité, navigation, tourisme, environnement...) 	SIDA-Norvège	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les résultats du projet sont en relation avec le projet de la Kagera; - Utilisation de la base de données et d'informations mises en place ; - Etat des lieux du réseau hydrologique ; - cadre de concertation pour le pilotage du projet ; - Cadre de gestion du projet.
2	Projet d'appui pour le développement agricole de Bugesera	En cours	- Améliorer la sécurité alimentaire	BAD/OSAN	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Le développement du plan d'aménagement et de GRET peut tirer profit des acquis de ce projet ;</i> - Expérience dans le développement des périmètres irrigués ; - Expérience dans la gestion des bassins versants
3	Programme de Gestion des Ecosystèmes Critiques (IMCE)	En cours	- Promouvoir l'adoption de la gestion intégrée des agro systèmes, dans la réhabilitation des terres cultivées et sur les versants des collines en particulier	Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Approche méthodologique de classification des marais, de définition des leurs fonctions et d'analyse de l'importance des services qu'ils rendent ; - Approche d'analyse du cadre politique, légale et institutionnel d'un marais ; - Utilisation de la télédétection et de la cartographie pour l'étude des marais ; - Méthodologie d'analyse de l'impact des activités anthropiques et des changements climatiques sur les services rendus par les marais.

4	Projet d'appui à l'aménagement intégré et la gestion des lacs intérieurs (PAIGELAC) du Rwanda	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité alimentaire - Améliorer les revenus des acteurs de la filière pêche - Renforcer les capacités institutionnelles 	BAD/OSAN	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'établissement d'un plan d'aménagement intégré d'un lac, de concertation entre les parties concernées et de cogestion des ressources ; - Approches pour l'amélioration de l'exploitation des ressources des lacs, particulièrement les ressources halieutiques.
6	Elaboration du plan d'action de GIRE du Burundi	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Doter le Burundi d'un cadre de gestion intégrée des ressources en eau 	FAE	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience acquise en matière de gestion concertée des ressources en eau ;
8	Projet d'appui aux infrastructures rurales de la région naturelle du Bugesera	En préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la production agricole par l'irrigation et l'élevage - Aménager les bassins versants des lacs et des marais - Développer les infrastructures d'irrigation - Développer les infrastructures rurales (pistes et unités de stockage) 	BAD	<ul style="list-style-type: none"> - Approches proposées pour le développement des infrastructures rurales et particulièrement celles d'irrigation et pour l'aménagement des bassins versants.
10	Projet pilote à l'introduction des techniques de collecte et d'utilisation des eaux de pluie dans la région de Bugesera	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire les techniques de collecte des eaux de pluie dans le district de Bugesera - Accroître la productivité du sol et améliorer la production agricole ; - Améliorer la disponibilité de l'eau potable 	FAE	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation des techniques utilisées dans le cadre du projet.

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DU PROJET



Rivière Akanyaru



Exploitation du marais Akanyaru pour l'agriculture



Conditions d'approvisionnement en eau de la Bugesera



Poissons du lac Cyohoha



Station de traitement d'eau de Genda – Lac Cyohoha



Lac Rweru